

LE PETIT MONDE DES « ANTIQUAIRES » PROVENÇAUX AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

À propos de la tablette inscrite et de la boîte d'oculiste antique
trouvées aux Alyscamps en 1693

Transcription commentée du document n° 33 du manuscrit ms. 796
de la médiathèque d'Arles¹

« L'abbé Trublet alors avait la rage,
D'être à Paris un petit personnage ;
Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait.
Il entassait adage sur adage ;
Il compilait, compilait, compilait... »

Voltaire, *Satires*,
« Le Pauvre Diable », 1758

INTRODUCTION

À la toute fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, les « antiquaires » de Provence se sont passionnés pour la découverte faite par un paysan carrier le 2 juin 1693 : à Arles, dans la nécropole antique des Alyscamps, fut trouvée une urne funéraire gallo-romaine en pierre, semblable à bien d'autres mais remplie de divers objets inattendus et donc précieux. Après une tentative de vente sous le manteau par un géomètre municipal qui faisait le trafic des antiquités, l'ensemble fut saisi par les consuls d'Arles en vertu du décret royal enjoignant, déjà, de réserver à la puissance publique les antiquités découvertes dans le sol. Les objets furent exposés à la curiosité de chacun dans

1. « Dissertation » sans titre d'Ignace AMAT DE GRAVESON (= GRAVESON 1714), médiathèque d'Arles, document n° 33 du *Recueil des bâtiments, statues, médailles, inscriptions et autres monuments antiques de la Ville d'Arles* de l'avocat Jean RAYBAUD (= RAYBAUD, m.s. 796), copiée en 1771, avec dessins des objets à la plume, dans Laurent BONNEMANT, *Recueil d'antiquités*, médiathèque d'Arles, ms. 242, doc. XXII, f° 161-164 (8 p.). Cf. ci-dessous, note 36.

l'hôtel de ville durant plusieurs mois et l'archevêque Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan demanda aux érudits locaux de traduire et d'interpréter l'inscription latine gravée au dos d'une tablette de pierre au grain très fin (fig. 1).

En effet, ce qui, dans la découverte excita le plus la curiosité des savants et des amateurs, c'est cette inscription « mystérieuse » que de nombreuses abréviations rendaient difficile à interpréter. Chacun s'efforça de proposer une interprétation pertinente et de la mettre en concordance avec ce que l'on savait alors de l'Antiquité en Provence. Plus ou moins merveilleuses ou méthodiques, selon l'érudition et la rigueur de leur auteur, ces nombreuses propositions reflètent les convictions et les fantasmes des historiens locaux, leur volonté de magnifier l'antiquité de leur « petite république » au regard des autres cités, ainsi que la culture et les préoccupations du petit monde des antiquaires d'Arles et des académies savantes de la Provence au temps des rois Louis.

Ces antiquaires sont soit des historiens, capables d'interpréter les découvertes, soit de riches collectionneurs, moins savants mais à l'affût des antiques susceptibles d'enrichir un cabinet de curiosités capable de rivaliser avec ceux des autres notables. Vrais érudits ou se piquant de l'être, certains de ces savants avaient participé à la « querelle » de la célèbre Vénus d'Arles – d'abord considérée comme une effigie de Diane – controversée à quoi Louis XIV mit un terme en requérant l'objet du délit pour son château de Versailles. Si certains antiquaires tentèrent de se frotter aux autorités scientifiques nationales et internationales par le biais du *Journal des Savants* ou d'appel aux notoriétés parisiennes, on sent bien que ces doctes académiciens d'Arles, de Marseille, d'Aix, de Nîmes, d'Avignon ou de Carpentras, aristocrates, clercs ou bourgeois – des notables issus, souvent, des oligarchies locales – soignaient leur propre renom en écrivant l'Histoire à la plus grande gloire de leur petite cité, et briguaient la bienveillance et la protection des puissants – et donc des prébendes ou des parcelles du pouvoir – en leur dédiant leurs publications. Les courtoisies et les urbanités fleuries du temps dissimulent cependant bien mal la fronde latente qui anime alors les académies de province à l'égard de la science officielle représentée par l'Académie royale et parisienne des inscriptions et belles lettres.

Confrontations et rivalités feutrées, la question n'eut sans doute pas le même retentissement que la querelle de la Vénus d'Arles, mais les antiquaires provençaux nous ont tout de même laissé de nombreuses interprétations de l'inscription litigieuse, accompagnées ça et là – *Nil novi sub sole* – de commentaires aigres-doux sur les interprétations de leurs confrères. Un certain nombre de ces commentaires nous sont parvenus.

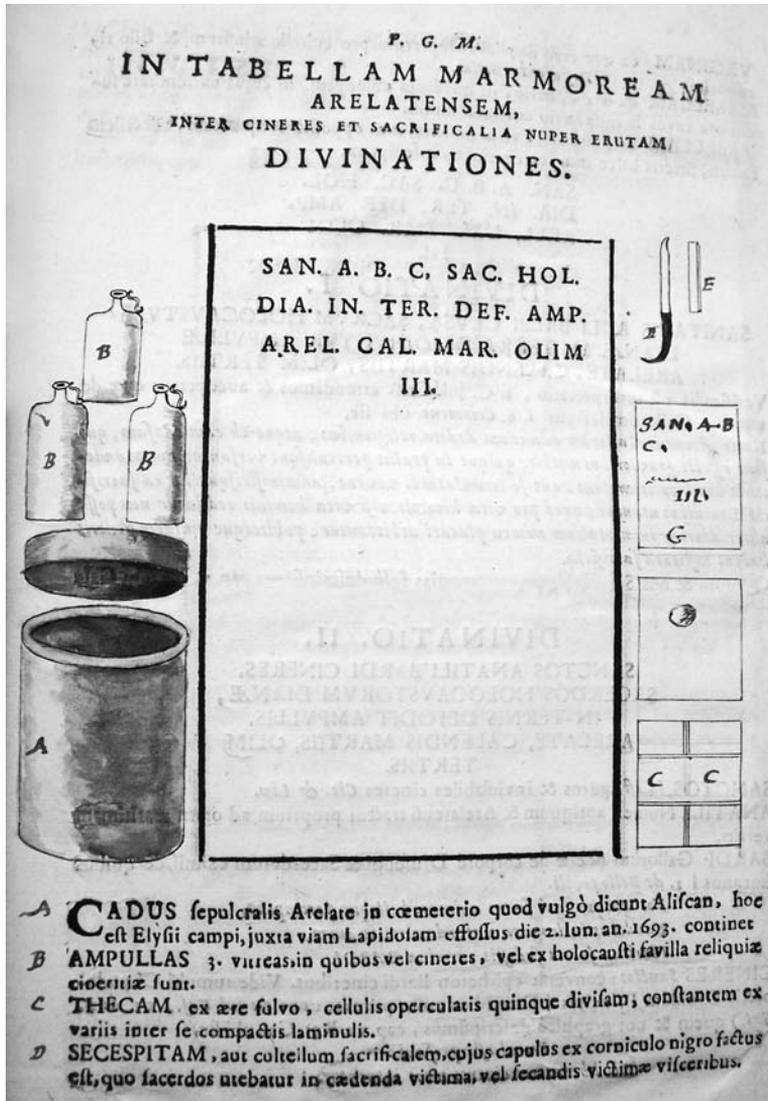


Fig. 1 - Les objets trouvés aux Alyscamps d'Arles le 2 juin 1693.

Au centre, la tablette inscrite du musée de Cluny (imprimée).

Compléments dessinés à la plume: à gauche, l'urne cylindrique A et les trois fioles en verre BBB; à droite, le « couteau » D et sa gaine supposée E, la tablette inscrite G, la plaque à cupule F et la boîte à collyres CC. Pierre-Guillaume Marcel, *In tabellam marmoream arelatensem, inter cineres et sacrificalia nuper erutam divinationes*, imprimé avec mentions manuscrites et dessins surajoutés (encre noire et lavis), Arles, 1693, n.p., médiathèque d'Arles, dans le *Recueil RAYBAUD*, ms. 796, document n° 32, f° 114 (cl. Fabienne Martin, médiathèque d'Arles).

Baucoup de bruit pour rien, car l'inscription s'est révélée fautive : c'est une forgerie sans doute due au sieur Gérard, géomètre municipal d'Arles, un fonctionnaire faisant le trafic des antiques, sans doute pour augmenter le prix de l'ensemble archéologique découvert. Mais pas assez, pourtant, car, à défaut d'être la tombe d'un barde ou d'un prêtre de Diane, le souvenir de sacrifices humains ou un ex-voto pour la santé ou le salut d'un particulier, l'ensemble archéologique découvert en 1693 se révèle aujourd'hui être l'authentique dépôt funéraire d'un ophthalmologiste gallo-romain du II^e siècle².

Confisqués par les consuls, certains objets passèrent en mains privées quelques mois plus tard, en 1694, et ornèrent successivement les cabinets de curiosités prestigieux d'ecclésiastiques érudits, de notables éclairés et de hauts aristocrates proches du pouvoir.

À l'exception de la tablette inscrite, qui, par nature, ne pouvait guère s'altérer, les objets découverts sont passés de main en main, par don, vente ou succession, et se sont dégradés ou ont été brisés et perdus. Devenue célèbre, la tablette inscrite changea fréquemment de propriétaire. On la retrouve plus tard, sans origine connue, dans la collection initiale du musée national du Moyen Âge, fondé en 1843 en l'hôtel de Cluny, à Paris. Vue dans ce musée en 1848, dessinée et publiée en 1849³ (fig. 6 et 7), elle disparaît de nouveau pour n'être pas encore retrouvée aujourd'hui.

C'est une enquête sur la tablette perdue⁴ qui nous a conduits à la lecture de cette « dissertation » d'Ignace Amat de Graveson⁵, un document manus-

2. Jacques SANTROT, « Une Arlésienne en Vendée : la tablette à broyer inscrite d'un ophthalmologiste gallo-romain », dans *Hommes, Cultures et Paysages de l'Antiquité à la période moderne, Mélanges en hommage à Jean Peyras*, Université de Nantes, CRHIA, Enquêtes et documents 44, 2012, p. 321-367. Michel PROVOST, Jean HIERNARD, Jérôme PASCAL, *Carte archéologique de la Gaule*, 85, Vendée, 1996, p. 118.

3. Benjamin FILLON, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine découverts à St-Médard-des-Prés (Vendée)*, Fontenay-le-Comte, 1849, p. 45. Ici, fig. 6 et 7.

4. Jacques SANTROT, « Une Arlésienne en Vendée », *op. cit.*

5. Ignace Amat, seigneur de Graveson (1653-1721), fils d'Antoine Amat, chevalier, était conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné, et fut consul en 1713 et 1721. Membre de l'Académie d'Arles, il acquit une partie du cabinet d'antiques arlésiens de Claude Terrin et l'enrichit considérablement : Jean-Julien ESTRANGIN, *Études archéologiques historiques et statistiques, sur Arles, comprenant la description des monuments antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire*, Aix, 1838, p. 255-256 et 265 (communication de Gilles Dubois). Graveson « mourut de la peste le 20 juillet 1721 sous son 2^e consulat. » : Émile FASSIN, *Biographies arlésiennes*, I, Arles, vers 1897, médiathèque d'Arles, ms. 2340-6 (http://www.e-corpus.org/fre/ref/9831/BM_Arles_Ms_2340-1_à_6/) et ses collections furent acquises en 1722 par l'Aixoïse Henri-Joseph Thomassin de Mazaugues, puis, pour partie, par l'intendant de Provence Cardin Leuret, à Aix, et, pour partie, par la ville d'Arles : Pierre VÉRAN, *Dessin d'un vase de pierre dans lequel se sont trouvées 3 fioles antiques de verre, un couteau pour le sacrifice, un coffret de cuivre et 2 tables de marbre* », dans Pierre VÉRAN, *Musée d'Arles ou réunion de tous les monuments antiques de cette ville...*, Marseille, 1805 (An XIII), médiathèque d'Arles, ms. 734, p. 223 (<http://www.e-corpus.org/notices/9231/gallery/>, p. 223, image 146); Jean-François

crit, pour partie en français, pour partie en mauvais latin (fig. 3), dont les nombreuses copies et variantes se révèlent parfois contradictoires. Nous en croisons ici les informations.

Il faut sans doute dater ce texte de 1714. Il fait la synthèse de l'histoire de la découverte de 1693 et des interprétations de l'inscription. Ce document est écrit à l'encre brune sur papier. Le manuscrit est de deux mains différentes (f° 116 r°-127 v°, d'une part, f° 128 r°-132 r°, d'autre part). Une troisième a rajouté postérieurement une « signature » à la fin du document (f° 132 r°)⁶. Ce texte est dépourvu de titre et de majuscules, et sa ponctuation est très incomplète. Nous en proposons ici la transcription traduite⁷, documentée et commentée. L'orthographe a été modernisée et la ponctuation reprise par le transcripteur.

LA DÉCOUVERTE ET LE DEVENIR DES OBJETS

L'ensemble a donc été trouvé le 2 juin 1693 par un paysan occupé à « tirer des pierres à bâtir »⁸ d'un rocher au lieu-dit Le Moleires⁹, aujourd'hui Les Mouleyrès, dans la célèbre nécropole des Alyscamps, à l'entrée sud-est de la cité d'Arles, non loin de la voie Aurélienne. L'urne cylindrique « était enchâssée dans le rocher comme si elle y avait été formée naturellement¹⁰. » Ce vaisseau et son contenu furent achetés à l'inventeur, pour la revente, par

NOBLE DE LA LAUZIÈRE (ou LALAUZIÈRE), *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles...*, Arles, 1808 (1837), p. 500, note 1 (s.v. 1693). Dominique SERENA-ALLIER (dir.), *Le goût de l'antique, quatre siècles d'archéologie arlésienne*, catalogue d'exposition, Arles, Muséon Arlaten et musées d'Arles, 1990, p. 30-31.

6. Cf. ci-dessous, p. 26.

7. Sauf indication contraire, les traductions du latin sont de Jacques Jarry, épigraphiste (grec, syriaque, copte, latin et arabe), ancien pensionnaire de l'Institut français de Beyrouth et de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire (IFAO). Qu'il en soit vivement remercié.

8. Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanas, à Arles, sur une inscription prétendue antique, qu'on suppose déterrée près de cette ville, ce dont on donne diverses interprétations*, Avignon, 16 octobre 1773, dans Esprit CALVET, *Operum variorum pars sexta, Tota ferme Gallice Scripta, exhibens opuscula miscellanea...*, manuscrit autographe, Avignon, Bibliothèque municipale, ms. 2439, f° 10 r°.

9. Le Moleyrès selon le chanoine Laurent BONNEMANT, *Recueil d'antiquités*, op. cit., doc. XXII, f° 161. Le Mouleyrès selon l'abbé A.-Joseph RANCE, *L'Académie d'Arles au XVII^e siècle d'après les documents originaux*, Arles, III, 1890, p. 24. Le site s'appelle aujourd'hui Les Mouleyrès, c'est-à-dire « Les Moulins ». C'est une petite colline de la partie nord des Alyscamps, à 1 km du Grand Rhône (communication de Claude Sintès), une zone largement dégradée par le percement du canal de Craponne (1554-1584) et par les travaux ferroviaires du PLM au XIX^e siècle. D'autres sépultures et inscriptions y ont été trouvées en 1734 et 1750: Dominique SERENA-ALLIER (dir.), *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 40 et 98.

10. Pierre VÉRAN, *Temple et autel de Diane, sacrifices de victimes humaines et autres à cette Déesse, abolition des Premiers de ces sacrifices*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches pour servir à l'histoire des Antiquités de la ville d'Arles... pour servir de suite à mes recherches intitulées « Musée d'Arles »*, Marseille, 1807, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 55-56 et 58 (<http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>, images 67-73).

l'arpenteur géomètre municipal Gérard (parfois écrit Girard)¹¹. Ne voulant payer cet ensemble au prix demandé, un gentilhomme d'Arles, M. du Laurens¹², « le menaça d'avertir messieurs les consuls, qui avaient des ordres de la cour de retirer tout ce que l'on trouverait de curieux en creusant dans la terre¹³ », et le dénonça effectivement. Les consuls Pierre de Monblanc¹⁴ et Jean Vaugier¹⁵ confisquèrent l'ensemble à l'hôtel de ville « où le tout fut examiné par tous ceux qui voulurent le voir », en particulier par les anti-quaires locaux¹⁶. Claude Terrin, architecte et conseiller du roi¹⁷, Pierre-

11. Laurent BONNEMANT, *Recueil d'antiquités*, médiathèque d'Arles, ms. 242, doc. XXIII, f° 167, note a (= l'imprimé de François PEILHE, *Discours sur une Inscription Antique trouvée dans les Champs Elizées de l'ancienne Ville d'Arles en Provence, que l'on voit dans le Cabinet de Monseigneur Lebrét, premier Président & Intendant de Provence*, Arles, 1724, imprimé (3 p.), avec deux corrections et des notes manuscrites, f° 167, note a: « Le travailleur, qui avait trouvé ce monument d'Antiquité, le porta chez un nommé Gérard, arpenteur de cette ville, qui l'acheta. M^r De Laurens, gentilhomme curieux, en ayant été informé, fut chez ledit Gérard, et le pressa beaucoup de lui vendre le tout. Ils ne purent convenir du prix. De quoi piqué, M^r De Laurens fut informer les consuls de cette découverte. Ceux-ci, en vertu d'un arrêt du Conseil, qui ordonne que tous les monuments d'Antiquité qu'on trouvera à Arles seront transportés à l'Hôtel de ville ou aux lieux que les consuls trouveront les plus convenables, firent enlever l'urne et tout ce qu'elle contenait, et la mirent dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, où le tout fut vu et examiné par les connaisseurs et les apedeutes [= ignorants], qui raisonnèrent chacun suivant leurs lumières. »

12. M. du Laurens, pour Graveson, ou de Laurent, antiquaire « qui avait un cabinet... fort considérable », décédé en 1694 (?), ne put acheter la tablette inscrite des Mouleyrès et dénonça Gérard aux consuls. Serait-il apparenté à Mgr Gaspard de Laurent, archevêque d'Arles en 1625, qui donna l'église Saint-Honorat des Alyscamps aux Minimes, anciennement établis à Trinquetaille (1595)? Abbé Jean-Joseph EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 1, 1764, 1, 1764, s.v. Arles, p. 255.

13. Arrêt du conseil d'État de Louis XIV: Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 39. En 1702, l'archevêque François de Mailly interdit de tirer de la pierre aux Alyscamps: *ibid.*, p. 68.

14. Pierre de Laugier de Monblanc (ou Montblanc), premier consul et membre de l'Académie d'Arles: Jean-François NOBLE DE LA LAUZIÈRE, *Abrégé chronologique...*, op. cit., p. 500 (s.v. 1693).

15. Notaire royal: François PEILHE, *Discours...*, op. cit. Jean-François NOBLE DE LA LAUZIÈRE, *Abrégé chronologique...*, op. cit., p. 500, s.v. 1693.

16. Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 39.

17. Claude Terrin – ou Terrein, d'après Marcel et Graveson, ou de Terrin; Graveson biffe la particule dans son manuscrit de 1714 – mort non en 1708 (abbé A.-Joseph RANCE, *L'Académie d'Arles*, op. cit., p. 20-23), ni le 30 juin 1710 (Jean-François NOBLE DE LA LAUZIÈRE, *Abrégé chronologique...*, op. cit., p. 511, s.v. 1710) mais le 31 décembre 1710 (communication de Jean-Maurice Rouquette), architecte, conseiller du roi au présidial d'Arles. Passionné d'archéologie et de numismatique, et reçu à l'Académie d'Arles (peut-être en 1685), il s'opposa au R.P. d'Ogier, s.j., à François de Rebattu et au notaire Brunet dans la controverse sur l'identification de la Vénus d'Arles, qu'il fit mouler et dont il acquit une copie en marbre par Girardon: Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 41-43, n° 41. Il dut vendre son cabinet « des plus curieux en médailles de toute espèce, en statues antiques, en tableaux et en gravures des meilleurs artistes » avec, notamment, des urnes et des fioles en verre. Il vendit ses monnaies à l'intendant Cardin Lebrét, ses bronzes au président Bon, le reste à Amat de Graveson, et on lui doit la « dissertation » *Explication d'un Monument Antique très curieux trouvé à Arles le second Juin 1693*, imprimé s.l.n.d., 4 feuillets, dans François de REBATTU, *Antiquités d'Arles, Recueil de quelques monuments et pièces de l'Antiquité qui sont dans la ville d'Arles, ou dehors et environs d'icelle. Portraits au naturel, avec l'interprétation qui semble leur estre plus propre & convenable, commencé le 1^{er} avril 1655*, Arles, complété de cahiers manuscrits et d'imprimés, Aix-en-Provence, bibliothèque Méjanès, ms. 903 (545), document n° 9 (<http://www.e->

Guillaume Marcel¹⁸, commissaire de la Marine, François Remusat¹⁹, notaire royal et conseiller du roi, et Jean-Pierre Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence à Marseille²⁰, proposèrent, chacun, son ou ses interprétations de l'inscription de la « pierre écrite ». L'ensemble fut conservé durant cinq ou six mois en l'hôtel de ville d'Arles avant que le P. Antoine Périer²¹, provin-

corpus.org/notices/99837/gallery/631130, images 293-296), et Laurent BONNEMANT, *Recueil d'antiquités*, médiathèque d'Arles, ms. 242, doc. XXI, f° 159-160 (une correction manuscrite mineure), qui retranscrit GRAVESON 1714, avec dessins des objets à la plume, reproduits dans Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 33 (qui liste sommairement le contenu du cabinet du défunt chanoine), puis, d'après Bonnemant, qui aurait possédé la tablette entre 1760 et 1802 : Pierre VÉRAN, *Temple et autel de Diane, sacrifices de victimes humaines et autres à cette Déesse, abolition des Premiers de ces sacrifices*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, 1807, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 59, en marge.

18. Pierre-Guillaume Marcel (Toulouse 1647-Arles 1708), souvent prénommé seulement Guillaume, chronologiste, avocat au conseil, sous-bibliothécaire de Saint-Victor (Paris), diplomate à Constantinople, en Égypte et à Alger, commissaire auprès du dey d'Alger, commissaire des classes de la marine, et académicien d'Arles à partir de 1692 ou 1693 : abbé Jacques-Paul MIGNE, *Nouvelle Encyclopédie théologique...*, II, *Dictionnaire de biographie chrétienne et anti-chrétienne*, Paris, 1851, col. 1883. Abbé A.-Joseph RANCE, *L'Académie d'Arles*, op. cit., p. 191-192. Paul ACKERMANN, *Dictionnaire biographique universel et pittoresque*, Paris, 1834, p. 317, s.v. Marcel (P.-G.), en ligne sur books.google.fr. L'érudit diplomate publia une *Histoire de l'origine & du progrès de la Monarchie française*, Paris, 1686 (3 vol.). Il conclut la paix d'Alger en 1677 pour Louis XIV et participa à la polémique sur l'authenticité des fragments de poèmes attribués à Pétrone, découverts en 1665 en Hongrie par Petit et publiés par Fr. Nodot, les académies d'Arles et de Marseille s'opposant à l'Académie française qui, elle, avait conclu à des faux.

19. En 1807, P. Vérant écrit Remusat, avec un z : Pierre VÉRAN, *Temple et Autel de Diane...*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 61, <http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>, image 75. Fils d'un notaire secrétaire de la maison commune d'Arles – l'hôtel de ville – François Remusat était également notaire et conseiller du roi au siège d'Arles. Antiquaire, il a possédé des « lacrymatoires » en verre. Il est mort en 1703.

20. Jean-Pierre Rigord (parfois écrit Rigod, 1656-1727), dit Rigord de Marseille, ancien commissaire des classes de la marine comme Marcel, subdélégué, à Marseille, de l'intendant de Provence. Membre fondateur de l'Académie de Marseille, il avait étudié l'archéologie et la numismatique, puis constitué une belle collection de manuscrits, monnaies, figurines, stèles et bas-reliefs gallo-romains, mais aussi d'égyptologie (Jean LECLANT, « De l'égyptophilie à l'égyptologie, érudits, voyageurs, collectionneurs et mécènes », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 129, 1985, 4, p. 643). Célèbre dans toute l'Europe, sa collection – comme celle de Cardin Lebrét – contribua à l'illustration de *L'Antiquité illustrée...*, l'ouvrage fondateur (1719-1724, 15 vol.) de Dom Bernard de MONTFAUCON (1655-1741), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Quelques années avant de mourir, Rigord dut vendre sa collection, qui fut achetée par son maître, l'intendant Cardin Lebrét, qui avait également acquis l'essentiel du cabinet d'Ignace Amat de Graveson, dont des vases en verre et la tablette inscrite qui nous occupe.

21. Né à Lyon d'un maître cardeur de soie, le Révérend Père (ou frère, c'est selon) Antoine Périer (parfois dit de Perrier, notamment par François PEILHE, *Discours...*, op. cit. qui se trompe souvent), prononça ses vœux en 1642 chez les Minimes, devint plusieurs fois supérieur du couvent de Lyon, trois fois provincial de la province de Lyon, puis visiteur des couvents de France (AD Rhône, H 357). Aveugle durant vingt mois, il fut ensuite élu général (ou correcteur général) des Minimes, à Marseille en 1685 (AD Rhône, H 358). Il est connu à Lyon comme correcteur général des Minimes par une délibération capitulaire d'octobre 1690 (AD Rhône, 16 H 6). Après son généralat, il fut zéleur, c'est-à-dire procureur général de l'ordre des Minimes en cour de Rome, durant six ans, puis se retira dans son couvent de Lyon pour achever ses vieux jours. Il s'était constitué un riche cabinet d'antiquaire : « Le P. Antoine Périer avait trouvé le loisir de satisfaire une inclination prononcée pour la numismatique. La science d'un érudit était unie chez lui au goût d'un amateur délicat. Il était parvenu à composer une collection très riche,

cial des Minimes puis correcteur général de cet ordre²² (fig. 2), résidant à Lyon, « qui a laissé un beau cabinet et qui était très savant et très curieux dans l'Antiquité²³ », ne se le fasse remettre pour services rendus à la municipalité – le déchiffrement de documents anciens pour un procès – et le fasse porter chez son frère Pierre, citoyen d'Arles, jusqu'à son retour de tournée d'inspection des établissements de son ordre. Le père minime étant – peut-être – décédé peu après²⁴, les objets sont restés la propriété de Pierre Périer, son frère²⁵, dans le bourg-vieux²⁶, puis du gendre de ce dernier, Joseph-Alexis de Lincel²⁷, qui vendit, en 1712, la « pierre écrite avec son étui » et le « couteau de sacrificateur » à Ignace Amat de Graveson, consul, mort de la peste à Arles en 1721 au cours de son deuxième consulat²⁸. Graveson possédait

principalement en médailles romaines et en effigies des consuls et des empereurs. À sa mort, toutes ces pièces furent malheureusement vendues et comment savoir quel a été leur sort ? Ses neveux héritèrent seulement de quelques tableaux parmi lesquels se trouvait un portrait de leur oncle. », d'après *Capitulum intermedium Lugdunense*, 1702, AD Rhône, H 358. Abbé Jean-Baptiste VANEL, *Histoire du couvent des Minimes de Lyon*, Lyon, 1879, p. 238.

Chanoine Laurent BONNEMANT, *Recueil d'antiquités*, médiathèque d'Arles, ms. 242, doc. XXIII, f° 167, note d : « Le père Périer, qui était provincial des Minimes, et non leur général comme le prétend Peilhe (il l'avait été, mais son généralat avait fini lorsqu'il passa par Arles. Voir son portrait ci-contre [f° 166 ; ici, fig. 2], avait rendu service à la Communauté [la municipalité] en déchiffrant quelques papiers intéressants pour un procès qu'elle avait alors, il ne voulut point recevoir l'argent qu'on lui offrit pour sa peine, mais il demanda pour récompense l'urne et ce qu'elle renfermait, et elle lui fut accordée. »

22. Pierre-Guillaume MARCEL, Claude TERRIN et Ignace AMAT DE GRAVESON, *Dissertations de messieurs Marcel, Terrein et Graveson sur un attirail de sacrifice qui fut trouvé dans une urne de pierre, dans le terroir d'Arles et dans le lieu qu'on appelle Le Moleires*, dans *Dissertations sur plusieurs choses antiques et curieuses qui sont dans le cabinet de M. Amat de Graveson, avec des remarques sur ses médailles. A Arles, l'an de grâce 1714*, dédiées « A ses amis » par Ignace AMAT DE GRAVESON, Carpentras, bibliothèque Inguimbertaine, ms. 609 (L. 583), p. 308.

23. GRAVESON 1714, f° 117 r°, voir *infra*.

24. Si l'on en croit Graveson, après s'être fait remettre par la municipalité les objets de la découverte des Mouleyrès, déposés chez son frère arlésien en attendant son retour de tournée, le R.P. Antoine Périer serait mort en 1693 « lors la visite des maisons de son ordre en qualité de général » : GRAVESON 1714, f° 117 v° (voir *infra*), et MARCEL, TERRIN & GRAVESON, *Dissertations*, *op. cit.*, p. 309. Pourtant donnée une génération plus tard, seulement, cette indication se révèle légendaire puisque les archives des Minimes précisent que le P. Périer est mort à Lyon en août 1702... AD Rhône, H 358. Abbé Jean-Baptiste VANEL, *Histoire du couvent...*, *op. cit.*, p. 238 (communication de Henri Hours, archiviste de l'archidiocèse de Lyon).

25. Pierre Périer, consul d'Arles en 1682 : Jean-François NOBLE DE LA LAUZIÈRE, *Abrégé chronologique...*, *op. cit.*, p. 493 (s.v. 1682).

26. Chanoine Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXIII, f° 167, note e : « Cette maison est dans la paroisse S' Laurent, vis-à-vis de la muraille du quai, près le portail dit de S' Laurent. Elle appartient maintenant [1760] à M^r Bonnemant, bourgeois. » (*sic* dans le manuscrit de Bonnemant)

27. Joseph Alexis de Crose (ou Croze) Peyroneti, seigneur de Lincel et Saint-Pol (Aix 1677-Arles 1750), qui a épousé à Saint-Laurent d'Arles, le 4 mai 1710, Madeleine Périer, fille de feu Pierre Périer et de Marthe Auphant, décédée en 1761 (<http://genobco.free.fr/provence/Croze1.htm>). Il habitait le bourg-vieux et avait certainement davantage de culture que son beau-père : son cabinet d'antiques, qu'il tenait de son père mais qu'il avait considérablement enrichi, comprenait une riche bibliothèque, des figurines, des verreries, des céramiques, des fragments de sarcophage et un moulage de la Vénus d'Arles : Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, *op. cit.*, p. 31. Chanoine Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXIII, f° 167, note g : « Alexis de Crose de Lincel avait épousé en 1710 Magdeleine Périer, fille dudit Pierre Périer et de Marthe Auphant. »

28. Cf. *supra*, note 5.



Fig. 2 - Le P. Antoine Périer, provincial des Minimes, Lyon, 1685
(coll. médiathèque d'Arles, ms. 242, f^o 166, cl. F. Martin).

aussi un beau cabinet de curiosités. Lincel « laissa le reste dans une cour où il est encore et on voit encore dans cette urne les débris des lacrymatoires de verre²⁹. » Le ms. 609 de la bibliothèque Inguibertine de Carpentras précise : « ...ce monument resta, par cet accident, dans la maison du sieur de Perrier, son frère [Pierre], qui n'ayant pas le même goût pour les choses antiques, négligea si fort toutes les pièces qui étaient contenues dans cette urne qu'elles furent brisées par ses enfants, à la réserve de la pierre écrite et de son étui avec le couteau de sacrificeur... » Au décès d'Amat de Graveson, les objets furent acquis en 1722, par l'Aixoise Henri-Joseph Thomassin de Mazaugues³⁰, président au Parlement de Provence³¹, puis, la même année, pour partie, par

29. GRAVESON 1714, f^o 117 r^o. MARCEL, TERRIN & GRAVESON, *Dissertations...*, *op. cit.*, p. 309.

30. Henri-Joseph Thomassin (ou Tomassin) de Mazaugues (1684-1743) possédait, à Aix, un cabinet de curiosités riche de 20 000 volumes, manuscrits et imprimés, et d'une collection d'antiques, de monnaies et d'objets d'art.

31. En 1807, Pierre Véran précise, sans doute d'après le chanoine Bonnemant, à propos du couteau et de l'étui : « Cette pièce fut transportée dans le cabinet de M^r Amat de Graveson et ensuite, en 1722, dans celui de M^r Henri de Thomassin, seigneur de Mazaugues, président au Parlement de Provence, et après, dans la cabinet de M^r Leuret, intendant de Provence. » : Pierre VÉRAN, *Autel de Diane*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, 1807, p. 59, note 1 (<http://www.e-corp.us.org/notices/9236/gallery/>, image 73)

Cardin Lebret³², premier président et intendant de Provence³³, qui résidait à Aix, et, pour partie, par la Ville d'Arles.

À la mort de Cardin Lebret, en 1734, on perd la trace de la tablette³⁴. En 1773, Calvet ignore où elle se trouve³⁵. Elle aurait toutefois figuré en 1760 dans la collection de l'abbé puis chanoine Laurent Bonnemant³⁶, un antiquaire dont la collection fut acquise en 1836 par la ville d'Arles à son neveu, M. de Lyons, – mais elle est réputée disparue d'Arles dès 1838³⁷ – jusqu'à ce qu'en 1848, Benjamin Fillon en constate la présence au musée de Cluny, fondé en 1843 avec la collection du Sommerard pour fonds initial, musée où elle n'a pu être retrouvée aujourd'hui.

32. Cardin Lebret (ou Le Bret, 1675-1734), seigneur de Flacourt, comte de Selles, parlementaire d'Aix-en-Provence, fut nommé intendant de Provence en 1704, à la place de son père, Pierre Cardin Lebret, et en 1710, encore à la suite de son père décédé, premier président à mortier au parlement de Provence. En 1701, en tant que commissaire du roi, il avait reçu les pleins pouvoirs pour délimiter les frontières entre la France et l'Espagne. Sur l'achat de la tablette par Cardin Lebret: François PEILHE, *Discours...*, *op. cit.*, p. 3. Sur le don de la tablette: Ms. 744 « du Caire », *Antiquités d'Arles*, manuscrit trouvé en 1910 au Caire (Égypte), médiathèque d'Arles, ms. 744, ch. 17, *Cimetière antique des Champs Élysées, 1^{re} partie, Période païenne*, f^o 79, note 2 (<http://www.e-corpus.org/notices/87918/gallery/488126>, image 77).

33. GRAVESON 1714, f^o 116 v^o et 117 r^o, et f^o 132 r^o; cf. *infra*.

34. Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanès*, *op. cit.*, f^o 23 v^o. Elle est encore citée, sans localisation, dans les ms. 601 et 749 de la médiathèque d'Arles (non communiqués), d'après Jean-Julien ESTRANGIN, *Études archéologiques...*, *op. cit.*, p. 148. Pierre VÉRAN, ms. 734, p. 223 avec dessin. Pierre VÉRAN, *Temple et Autel de Diane...*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 61, <http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>. Père Étienne DUMONT, *Description des anciens monuments d'Arles*, 1789, médiathèque d'Arles, ms. 601, citant l'inscription p. IX, n^o 12 (non communiqué). Jean-François NOBLE DE LA LAUZIERE, *Abrégé chronologique...*, *op. cit.*, p. 500.

35. Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanès*, *op. cit.*, f^o 23 v^o.

36. Ultérieurement devenu chanoine, l'abbé Laurent Bonnemant (1733-1803), était un antiquaire érudit. Il s'était constitué un riche cabinet d'antiques. En 1760, il semble avoir acquis la tablette inscrite, le couteau et la gaine de 1693 qui avaient appartenu à Cardin Lebret, et non l'urne comme indiqué probablement à tort: Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, *op. cit.*, p. 33. La collection Bonnemant est acquise en 1836 par la ville d'Arles à son neveu, M. de Lyons. Son inventaire est conservé à la médiathèque d'Arles (ms. 788) mais n'a pu nous être communiqué. Il devrait permettre de vérifier si la tablette, le couteau et la gaine figuraient bien alors dans la collection vendue et étaient de nouveau rentrés dans le patrimoine municipal. La Ville se serait alors très vite dessaisie de ces objets au profit d'un collectionneur privé – ou bien ont-ils été volés? – puisque, en 1838, les objets sont réputés perdus. Vente à Alexandre du Sommerard entre 1836 et 1838? En tout cas avant 1843, date de la création du musée de Cluny.

À la fin de sa transcription de la dissertation de GRAVESON 1714, dans Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII, f^o 164 v^o, l'abbé Bonnemant précise: « Copié sur une autre copie insérée dans un Recueil d'Antiquités de la ville d'Arles conservé dans le cabinet de M^r Raybaud, avocat, coté 33. Noter que la copie de M^r Raybaud est de deux mains différentes. La première a écrit depuis le commencement jusqu'à l'endroit où j'ai marqué à la marge qu'il manquait quelque chose. La seconde a continué depuis ce dernier endroit jusqu'à la fin. Cette dissertation, au reste, est très mal écrite, mais les observations sont bonnes et justes. / Le monument antique, qui a donné lieu à cette dissertation, passa, après la mort de M^r de Graveson avec la vente de son précieux cabinet, dans celui de M^r Lebret, premier président et intendant de Provence. / Copié le 22 novembre 1771. Bonnemant, prêtre. »

37. Jean-Julien ESTRANGIN, *Études archéologiques...*, *op. cit.*, p. 148 (<http://www.e-corpus.org/notices/100974/gallery/>, image 172).

Transcription d'un extrait du

Recueil des bâtiments, statues, médailles, inscriptions et autres monuments antiques de la Ville d'Arles, constitué par l'avocat Jean RAYBAUD³⁸,

ms. 796 de la médiathèque d'Arles, document manuscrit n° 33³⁹, sans titre, sans lieu (Carpentras ?) ni date (1714 ?) par Ignace AMAT DE GRAVESON

Barré: correction de l'auteur ou du copiste

[entre crochets]: indication apportée par le transcritteur, traduction ou complément donné par Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII.

[F° 116, r^{o40}] Le second jour de juin de l'année 1693, un paysan qui tirait du moellon⁴¹ dans un endroit du terroir d'Arles appelé Le Moleires⁴², qui fait une partie du cimetière des Alyscamps, autrement Champs Élysées, trouva une urne sépulcrale de pierre qui avait son couvert [= couvercle], de la hauteur de deux pieds [= 65 cm]⁴³, laquelle contenait trois ampoules ou lacrymatoires

38. Écrit Jean Reibaud par Pierre Véran en 1707, ultérieurement Jean Raybaud, avocat et antiquaire mort en 1752, auteur du *Recueil Raybaud*, ms. 796 de la médiathèque d'Arles.

39. F° 116 r° à 132 r°. Sur la page de garde: « Ce recueil, fait au XVIII^e s. contient des dessins de Jean Sautereau, datant du XVII^e siècle, dessins de L. Natoire. / Voir aussi Mss 108, p. 397, dissertation de Raybaud sur la translation de Saint-Honorat à Lérins en 1391. / Acquis le 17 novembre 1935 de M^{me} Amé, de Nice, descendante de Raybaud, sur l'intervention de Mlles Feignez. / Inv. 14.098. »

40. D'autres expéditions manuscrites de cette « dissertation » de Graveson, souvent recopiée avec de modestes variantes, sont conservées dans les divers dépôts d'archives et bibliothèques de la région. Par exemple, Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII, dans le recueil du chanoine Bonnemant (1773-1802) à la médiathèque d'Arles, ou, à Aix-en-Provence, le ms. 838, 23 de la bibliothèque Méjanès, copié en 1776 par ou pour Jean-Baptiste Marie de Piquet, marquis de Méjanès (1729-1786), les copies par ou d'après Jean-François Séguier (1703-1784), antiquaire, secrétaire de l'Académie de Nîmes et membre de l'Académie des Belles Lettres et Inscriptions de Paris (*sic*), celles du fonds Joachim-Guillaume de Nicolay (ou Nicolai), gouverneur et maire d'Arles, antiquaire, etc. En dernier lieu, la lettre d'Esprit Calvet au marquis de Méjanès, 16 octobre 1773 (Esprit CALVET, Lettre à M. le Mqs de Méjanès, *op. cit.*), dont des extraits sont donnés dans Jacques SANTROT, « Une Arlésienne en Vendée... », *op. cit.*, p. 321-367, annexe 1). Les dessins qui accompagnent ces copies semblent tous issus de la même planche imprimée, surchargée à la main, dans Pierre-Guillaume MARCEL, *In tabellam marmoream arelatensem, inter cineres et sacrificalia nuper erutam divinationes*, imprimé avec mentions manuscrites et dessins surajoutés (encre noire et lavis), Arles, 1693, n.p., médiathèque d'Arles, dans Jean RAYBAUD, ms. 796, document n° 32, f° 114-115. Ici, fig. 1.

41. « Pour en tirer des pierres à bâtir »: Esprit CALVET, Lettre à M. le Mqs de Méjanès, *op. cit.*, f° 10 r°.

42. Cf. *supra*, note 9.

43. François Peilhe, antiquaire arlésien mort en 1726, auteur d'un *Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville d'Arles* (1720) et d'une *Description d'un ancien cimetière des païens, nommé Champs-Elysées...* (1724), précise que le diamètre de l'urne, sans doute arrondi, était d'un pied, soit 32,5 cm, pour une hauteur de dix-huit pouces, soit 49 cm (François PEILHE, *Discours...*, *op. cit.*), repris en 1807 par Pierre VÉRAN, *Temple et Autel de Diane...*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 59, <http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>, image 73. Plusieurs urnes très semblables étant conservées au musée départemental de l'Arles antique, il n'est pas possible aujourd'hui de savoir si celle de 1693 y est conservée (Claude Sintès, directeur du musée).

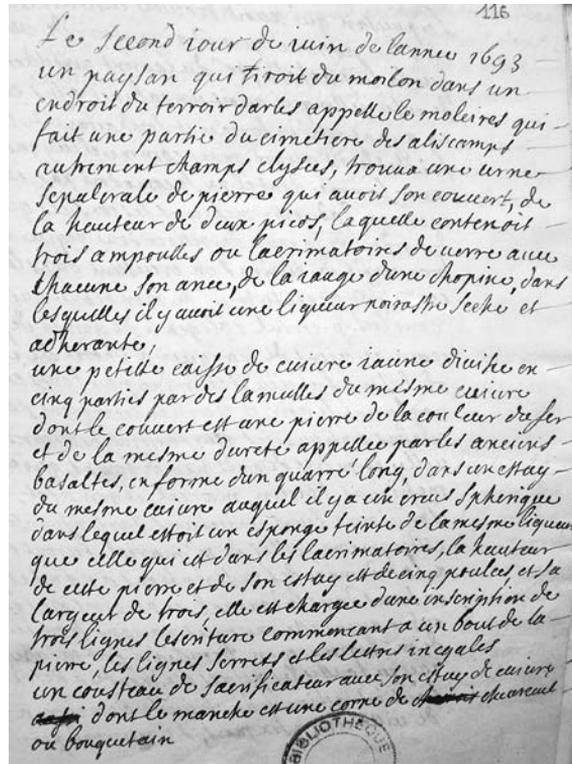


Fig. 3 - Page initiale de la « dissertation » d'Ignace Amat de Graveson, 1714 ?, médiathèque d'Arles, ms. 796, document n° 33, f° 116 v° (cl. Fabienne Martin, médiathèque d'Arles).

de verre, avec chacune son anse⁴⁴, de la jauge d'une chopine [= 0,476 l, un peu moins d'un demi-litre], dans lesquelles il y avait une liqueur noirâtre, sèche et adhérente⁴⁵.

44. Ces flacons sont du type Isings 51b, datable de la seconde moitié du 1^{er} siècle ou du 11^e siècle : Danièle FOY, *Les Verres antiques d'Arles, la collection du Musée départemental Arles antique*, Paris, 2010, p. 253 et 260-261, n° 474 à 477, H. max. de 16 cm. « Ce vase enfermait trois fioles antiques dont une était supportée par un petit coffret de cuivre » : Pierre VÉRAN, *Dessin d'un vase de pierre...*, dans Pierre VÉRAN, *Musée d'Arles...*, ms. 734, p. 223 (<http://www.e-corpus.org/notices/9231/gallery/>, image 146). La fiole qui semblait contenir des cendres « était supportée par un petit coffret de cuivre... » : Pierre-Guillaume MARCEL, « Extrait d'une lettre de M. Marcel, Commissaire de la Marine, du 8 juillet 1693 », *Journal des Savants*, 8 février 1694, ici, fig. 5). Le ms. 609 de la bibliothèque Inguibertine de Carpentras précise : « ...ce monument resta, par cet accident, dans la maison du sieur de Perrier, son frère [Pierre], qui n'ayant pas le même goût pour les choses antiques, négligea si fort toutes les pièces qui étaient contenues dans cette urne qu'elles furent brisées par ses enfants, à la réserve de la pierre écrite et de son étui avec le couteau de sacrificateur... » : MARCEL, TERRIN & GRAVESON, *Dissertations...*, *op. cit.*, p. 309. La fiole qui semblait contenir des cendres « était supportée par un petit coffret de cuivre... ».

45. « Deux de ces fioles semblent contenir encore un reste de matière rougeâtre comme du sang terni, & l'autre des cendres » : Claude TERRIN, *Explication d'un monument antique*

Une petite caisse de cuivre jaune divisée en cinq parties par des lamelles du même cuivre⁴⁶, dont le couvert est une pierre de la couleur du fer et de la même dureté appelée par les anciens « *Basaltes* »⁴⁷, en forme d'un carré long, dans un étui du même cuivre auquel il y a un creux sphérique⁴⁸ dans lequel était une éponge⁴⁹ teinte de la même liqueur que celle qui est dans les lacrymatoires. La hauteur de cette pierre et de son étui est de cinq pouces,

très curieux..., ms. 903, 9, p. 1, <http://www.e-corpus.org/notices/99837/gallery/631130>, image 293. Ce contenu organique a été considéré comme les cendres d'un défunt et/ou des matières incinérées ou longuement chauffées attribuées aux restes d'un sacrifice; il est, en effet, précisé, et c'est important: « *in quibus, vel cineres, vel ex holocausti favilla reliquiae cineritiae sunt* »: Pierre-Guillaume MARCEL, *In tabellam...*, *op. cit.*, n.p. (1), document n° 32, f° 114-115 (ici, fig. 1), et « dans lesquels sont les cendres ou les restes de l'holocauste »: Pierre-Guillaume MARCEL, *Journal des Savants*, 8 février 1694, p. 66, ici, fig. 5. Les trois fioles avaient un contenu différent: deux étaient rouge sombre, le troisième était plus cendré, de telle sorte que Terrin put estimer que l'on avait placé « les cendres de ce sacrifice entre deux fioles remplies de sang, ou des cendres de ceux qu'il avait sacrifiés, et qui avaient ensuite été brûlés en holocauste, c'est-à-dire par un sacrifice à la grecque où tout avait été consommé par le feu. » Tout laisse à penser que ces bouteilles au contenu adhérent renfermaient des restes oxydés et rancis de collyres ou de produits médicamenteux ayant pour excipient un mélange d'huiles et de résines longuement chauffées ensemble: Jacques SANTROT et Sophie CORSON, « Pigments, cosmétiques ou médicaments? Dans la tombe gallo-romaine de Saint-Médard-des-Prés (Vendée) », dans *Les Huiles parfumées en Méditerranée occidentale et en Gaule, VIII^e siècle av.-VIII^e siècle apr. J.-C.*, Dominique FRÈRE et Laurent HUGOT (dir.), actes du colloque organisé par l'université de Bretagne Sud et l'université de La Rochelle dans le cadre du programme de recherche Perhame de l'Agence nationale de la Recherche, à Rome (École française de Rome), 16-18 novembre 2009, Naples et Rennes, 2012, p. 191-215, et planche couleurs. XXVIII-XXX.

46. « Ce coffret était divisé en cinq cellules et avait un couvercle de même matière où était enchâssée une espèce de pierre de touche ou un marbre brun d'un grain très fin. Et sur le marbre était gravée l'inscription... », Pierre VÉRAN, *Dessin d'un vase de pierre...*, dans Pierre VÉRAN, *Musée d'Arles...*, ms. 734, p. 223 (<http://www.e-corpus.org/notices/9231/gallery/>, image 146). Il s'agit d'une boîte à collyres en alliage cuivreux partiellement argenté, analogue à celle de Saint-Médard-des-Prés (Vendée), ici fig. 4, ou à celle de Lyon: René BOYER (dir.), « Découverte de la tombe d'un oculiste à Lyon (fin du II^e siècle après J.-C.), instruments et coffret avec collyres », *Gallia*, 47, 1990, p. 215-249.

47. En réalité, Pline donne le terme de « *Basanitès* »: PLINE l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XXXVI, *Nature des pierres*, texte établi par Jacques ANDRÉ, traduit par Raymond BLOCH et commenté par Agnès ROUVERET, Paris, Les Belles Lettres, coll. des universités de France, 1981, XI, 58. « ...De marbre noir, contre l'usage reçu chez les anciens pour les sépultures... »: Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanes*, *op. cit.*, f° 10 r° et v°.

48. Cette cupule aménagée dans l'« étui » protégeant la tablette à broyer en pierre et servant de couvercle au coffret permettait de broyer, mélanger et diluer les collyres. À Lyon, selon un montage différent, la cupule caractéristique était aménagée dans le fond de la boîte à collyres – certaines cases étant donc moins profondes que d'autres – et pouvait être utilisée en renversant le coffret lorsqu'il était fermé par la pierre biseautée et son étui glissés dans la feuillure supérieure: René BOYER, « Découverte de la tombe d'un oculiste... », *op. cit.*, p. 225-227, fig. 12-14 et 18, cupule en forme de calotte sphérique de 4,25 cm de diamètre et de 1,37 cm de profondeur.

49. Ou un morceau d'étope selon MARCEL, TERRIN & GRAVESON, *Dissertations...*, *op. cit.*, p. 308. La plupart des copies du manuscrit de Graveson évoquent une éponge et non de l'étope. Cette éponge était imprégnée d'un produit d'aspect analogue à celui du contenu des bouteilles de verre. À notre connaissance, un tel fait n'a jamais été signalé et ajoute un instrument supplémentaire à la trousse de l'ophtalmologiste. L'éponge est une matière éminemment périssable mais son bon état de conservation à la découverte était sans doute dû aux excipients des collyres et médicaments: les résines et cires chauffées, traditionnellement employées pour fixer les parfums des huiles parfumées, favorisaient la conservation des préparations médicamenteuses et de leurs principes actifs.



Fig. 4 - Boîte à collyres de Saint-Médard-des-Prés et son couvercle à glissière, bronze partiellement argenté (couvercles intérieurs), musée de Fontenay-le-Comte, inv. 2009.0.1 (cl. Denis Pillet, Conseil régional des Pays de la Loire, et Jacques Santrot, Conseil général de Loire-Atlantique).

et sa largeur de trois [= 13,5 x 8,1 cm]⁵⁰. Elle est chargée d'une inscription de trois lignes, les écritures commençant à un bout de la pierre, les lignes serrées et les lettres inégales.

Un couteau de sacrificateur⁵¹, avec son étui de cuivre⁵², dont le manche est une corne de chamois chevreuil ou bouquetin⁵³.

50. Ces dimensions sont cohérentes avec celles de la trentaine de boîtes à collyres connues dans le monde romain, mais en 1807, Pierre VÉran, copiant peut-être le chanoine Bonnemant, en indique d'autres, peu crédibles: « de la longueur de huit pouces et de quatre de largeur », soit 21,6 sur 10,8 cm: Pierre VÉran, *Temple et Autel de Diane...*, dans Pierre VÉran, *Recherches...*, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 59, <http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>, image 73.

51. L'objet est dessiné avec une garde à quillons bouletés – très XVII^e siècle – et une poignée inattendue en corne de chamois encore noire et dans un état de conservation exceptionnel. Cette poignée recourbée n'était pas spécialement pratique pour un instrument de chirurgie mais ce choix étrange relève peut-être de pratiques superstitieuses, liées à la corne d'un animal qui vivait alors dans les forêts des contreforts alpins, ou de la volonté d'impressionner le patient par un objet rare et insolite. Sans doute très corrodée, la lame de fer a une forme également inattendue. Si l'on se réfère aux proportions du dessin, ce couteau aurait eu une longueur de 27,5 cm, avec une poignée de 11,5 cm et une lame d'environ 16 cm. Cette lame, longue et étroite, n'était peut-être pas affûtée sur toute sa longueur mais seulement à son extrémité en bec-de-corbin. Pouvait-elle avoir un usage chirurgical? Il faut remarquer que la boîte à collyre de Saint-Médard-des-Prés était accompagnée d'un canif ou bistouri (?) pliant en cèdre tourné.

52. L'objet de bronze qui passa pour être le fourreau du « couteau de sacrificateur » est dessiné comme une gaine à deux cylindres inégaux accolés, le plus mince ayant justifié la perte d'un hypothétique stylet. Nous ne connaissons pas d'objet similaire. Ne faut-il pas plutôt y voir un étui pour les fins instruments de l'ophtalmologiste, pour des cuillères à extrémité olivaire, par exemple?

53. Repris dans Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXIII, f^o 167, note b: « Le manche de ce couteau, qui était dans son étui de cuivre, était d'une corne de chevreuil ou bouquetin. » D'après les dessins et leurs proportions, il s'agit bien d'une corne de chamois et non d'un bois de chevreuil ou d'une corne de bouquetin. La longueur moyenne d'une corne de chamois est de 15 cm à deux ans et ne s'accroît guère que d'un à trois millimètres par an ultérieurement. En se fondant sur une corne de 15 cm, on aurait un « couteau » long de 38 cm avec une lame de 23 cm. Un tel objet aurait-il eu quelque utilité en chirurgie? Sans doute pas en chirurgie oculaire. Mais les proportions n'ont sans doute pas été respectées entre les objets dessinés dans Pierre-Guillaume MARCEL, *Journal des Savants*, 8 février 1694, ici, fig. 5, et les dimensions proposées ci-dessus ne sont sans doute pas fondées.

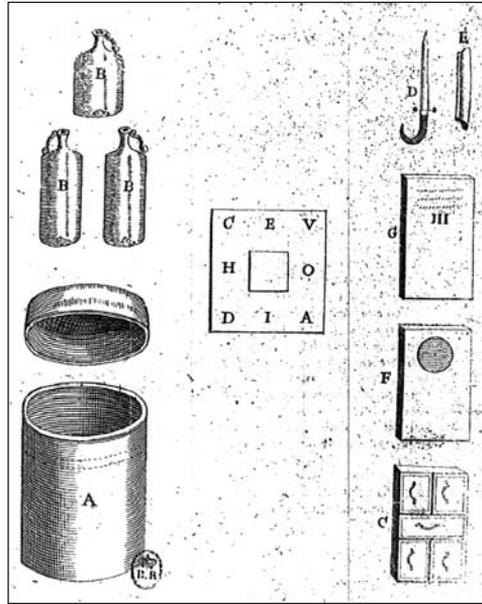


Fig. 5 - Planche gravée des objets du dépôt des Alysamps, 1683 : à gauche, l'urne cylindrique A et les trois fioles en verre BBB; au centre, l'inscription moulée sur le fond de la bouteille en verre de Trinquetaille (1695); à droite, le couteau D et sa gaine supposée E, la tablette inscrite G, la plaque à cupule F et la boîte à collyres CC; extrait du *Journal des Savants*, 8 février 1694, coll. Bibliothèque nationale de France (d'après *Gallica*).

[F° 116, v°] Le paysan qui avait trouvé cette urne la porta chez un nommé Gérard, arpenteur de cette ville, qui la lui acheta. M^r du Laurens⁵⁴, gentilhomme de cette ville, qui avait un cabinet assez curieux, en ayant été informé et souhaitant de l'avoir, fut chez ledit Gérard, mais comme il lui en demandait une somme dont il ne s'accommodait pas, il le menaça d'avertir Messieurs les consuls, qui avaient des ordres de la cour de retirer tout ce que l'on trouverait de curieux en creusant dans la terre, ce qui fut exécuté: et M^r de Monblanc⁵⁵, qui était, pour lors, p[remier] consul, obligea ledit Gérard de porter ce que je viens de marquer à l'hôtel de ville où le tout fut vu et examiné par tous ceux qui voulurent le voir, et particulièrement par trois célèbres antiquaires qui faisaient honneur à cette ville et morts depuis peu de temps, qui étaient Messieurs Terrin⁵⁶, Marcel⁵⁷ et Remusat⁵⁸, lesquels écri-

54. Voir *supra*, note 12.

55. Voir *supra*, note 14. Monblanc était accompagné de Jean Vaugier, consul et notaire royal: François PEILHE, *Discours...*, *op. cit.* Jean-François NOBLE DE LA LAUZIÈRE, *Abrégé chronologique...*, *op. cit.*, p. 500, s.v. 1693.

56. Voir *supra*, note 17. Graveson écrit toujours Terrein.

57. Voir *supra*, note 18.

58. Voir *supra*, note 19.

virent leurs conjectures sur l'inscription de cette pierre. Celles de M^r Marcel furent envoyées à l'Académie des Inscriptions, à Paris, et furent insérées dans le *Journal*⁵⁹ [fig. 5]. Je ne crois pas que les autres aient été envoyées, n'ayant trouvé de celles de M. Terrin qu'un brouillon fort raturé que j'ai eu toutes les peines du monde à déchiffrer⁶⁰. Tout cet attirail d'antiquité demeura à l'hôtel de ville cinq à six mois. Le révérend père de [F° 117, r°] Perier [ou de Perrier], provincial des Minimes⁶¹ [fig. 2], qui a laissé un beau cabinet et qui était très savant et très curieux dans l'Antiquité, ayant rendu quelque service à cette Communauté en lui déchiffrant quelques vieilles écritures très utiles dans un procès qu'elle avait, ne demanda à Messieurs les consuls, pour toute reconnaissance, que l'urne qu'ils avaient, avec ce qui y était dedans, ce qui lui fut accordé, et la dite urne, portée chez M^r de Perier son frère, citoyen de cette ville, où il la laissa, ayant été obligé de faire la visite de la province, espérant de l'envoyer chercher quand il serait arrivé à Lyon, qui était le lieu de sa résidence. Mais il fut, bientôt après, attaqué d'une maladie dont il mourut, si bien que ce monument resta dans cette ville quoique tout le monde crût qu'il avait été porté à Lyon. M^r de Perier, frère du provincial, qui n'avait pas le même goût que lui pour ces choses-là, se contenta de mettre dans son cabinet la pierre écrite avec son étui et le couteau de sacrificateur, et la laissa le reste dans une cour où il est encore. L'on voit encore dans cette urne les débris des lacrymatoires de verre. La caisse fut aussi rompue et je n'en ai pu avoir que des pièces. Et le couteau, la pierre et le dessus de son étui me sont tombés entre les mains, par M^r de Lincel⁶², qui a épousé une des filles qui ont succédé audit M^r de Perier, ce qui a fait que l'ayant à mon [F° 117, v°] pouvoir et la pouvant considérer à loisir, j'ai crû qu'il était de mon honneur d'en dire mon sentiment, quoiqu'il y ait beaucoup de témérité de ma part d'entrer dans la même carrière avec des antiquaires aussi recommandables que ces Messieurs Marcel, Terrin et Remusat.

L'explication de l'inscription qui est à la tête de cette écriture, est très difficile, et serait même impossible, si l'on n'était instruit de tout ce que contenait l'urne de pierre dans laquelle elle était et M^r Marcel, qui le jugea de même, en a fait le détail, et le fit dessiner, dans ses conjectures, qu'il envoya à l'Académie des Inscriptions, où il donne deux explications différentes :

1

SANitatis.Auli.Balbi.Causa.SACrum
HOLocaustum.DIANae.IN.TERra

59. *Journal des Savants*, 8 février 1694.

60. L'interprétation de Claude Terrin fut, sinon publiée dans le *Journal des Savants*, du moins imprimée : Claude TERRIN, *Explication d'un monument antique très curieux...*, ms. 903, 9 (cf. *supra*, note 17). François Peilhe, antiquaire d'Arles, publie également en 1724 une notice reprise des écrits de Marcel : François PEILHE, *Discours...*, *op. cit.*

61. Voir *supra*, note 21.

62. Voir *supra*, note 27.

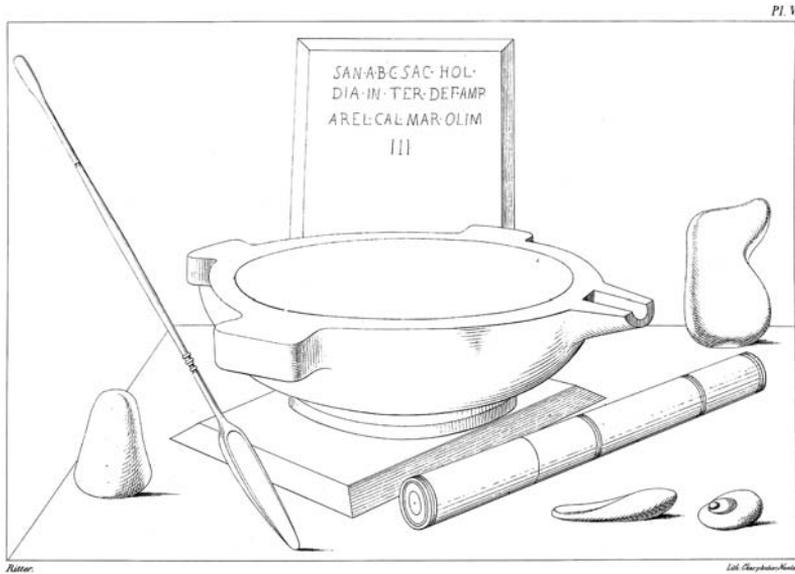


Fig. 6 - Cône d'ambre, cuillère à extrémité olivaire, tablette à broyer renversée, mortier de médecin, tablette inscrite arlésienne du musée de Cluny (debout), étui des cuillères de bronze, broyon en forme de doigt plié, deux collyres en pastille, F. Ritter, 1849, dans Benjamin FILLON, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine découverts à St-Médard-des-Prés (Vendée)*, Fontenay-le-Comte, 1849, pl. V (coll. musée de Fontenay-le-Comte, cl. D. Pillet, Conseil régional des Pays de la Loire).



Fig. 7 - Octave de Rochebrune, *Instruments de peinture découverts à Saint-Médard – Atrium restauré de la villa, 13 févr. 1862*, extrait de Benjamin FILLON et Octave de ROCHEBRUNE, *Poitou et Vendée, études historiques et artistiques*, Niort, 1887, réimpression Jeanne Laffitte, Marseille, 1981, I, s.v. Fontenay, p. 126 (cl. D. Pillet).

*DEFodiuntur.AMPullae.ARELate
CALendis MARTiis OLIM.III tertiis*

[= « Pour la santé d'Aulus Balbus, en holocauste sacré à Diane sont enfouies dans la terre des ampoules.

À Arles aux calendes de mars, jadis 3^e mois »]

2

*SANctos.Anatili.Bardi.Cineres.SACerdos
HOLocaustorum.DIANae.IN.TERris
DEFodit.AMPullis ARELate
CALendis MARTiis.OLIM.III tertiis*

[= « Les saintes cendres du barde Anatilus, le prêtre des holocaustes de Diane les a enterrées dans (?) dans des ampoules.

À Arles aux calendes de mars, jadis 3^e mois »]

[F° 118, r°] Comme sa dissertation est en latin, je la rapporterai de même.

Il prouve la première explication de l'inscription par un passage des *Commentaires* de Jules César et commence de cette manière: *Verisimilis est interpretatio si C. Iulium Caes. attendamus, et aucupemur quae de moribus Gallorum scripsit in L. 6° Comment. Ubi sic:*

« Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus, atque ob eam causam qui sunt affecti gravioribus morbis quique in proeliis versantur periculisque, aut pro victimis homines immolant, aut se immolatuos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur, quod, pro vita hominis nisi vita hominis reddatur, non posse aliter deorum immortalium numen placari arbitrantur, publiceque eiusdem generis habent instituta sacrificia⁶³. »

[= « Cette explication est d'autant plus vraisemblable que C. Julius César, parlant des Gaulois dans le sixième livre de ses *Commentaires* », ch. XVI dit :

« La nation gauloise est très adonnée aux superstitions et pour cette raison ceux qui sont atteints de maladies graves et ceux qui courent des dangers dans les combats, sacrifient des hommes, ou font vœu d'en sacrifier; ce qui s'exécute après par l'entremises des druides. Ils croient qu'autrement, les dieux ne peuvent être apaisés, & qu'il faut la vie d'un homme pour en racheter un autre, de sorte qu'ils en font des sacrifices publics institués du même genre⁶⁴. »

ou bien

« Tout le peuple gaulois est très religieux; aussi voit-on ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui risquent leur vie dans les combats ou autrement, immoler ou faire vœu d'immoler des victimes humaines, et se servir pour ces

63. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, texte établi et traduit par Léopold-Albert CONSTANS, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1954, VI, XVI, 1-3, p. 188.

64. Traduction de Pierre-Guillaume MARCEL, *Journal des Savants*, 8 février 1694, p. 62.

sacrifices du ministère des druides; ils pensent, en effet, qu'on ne saurait apaiser les dieux immortels qu'en rachetant la vie d'un homme par la vie d'un autre homme, et il y a des sacrifices de ce genre qui sont d'institution publique.^{65]}»⁶⁶

Preuves de la seconde explication

SANctos: id est, *puros et inviolabiles cineres*, Cic. & Liv.

Anatili: *nomen antiquum & Arelatensi tractui proprium ad oram maritimam versus.*

Bardi: *Gallorum poetæ de corpore druidum et sacerdotum eximii, de quibus Lucanus, L. 2, De Bel. Civ. [La Pharsale]:*

« Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas,
Laudibus in longum, vates demittitis æeum,
Plurima securi fudistis carmina bardi. »

[= « *SANctos*: c'est-à-dire des cendres pures et inviolables, Cicéron et Tite-Live.

Anatili: nom ancien et propre au pays d'Arles, vers la côte maritime.

Bardi: bardes. C'étaient des poètes illustres des Gaulois, du corps des druides & des prêtres, dont Lucain parle au livre premier de *La Guerre civile*:

« Vous aussi, bardes, qui, par les louanges que vous donnez, faites revivre les âmes généreuses de ceux qui ont été tués dans les combats, vous avez récité plusieurs de vos vers avec sûreté⁶⁷. »

ou

« Vous aussi poètes, dont les éloges conduisent à l'immortalité les âmes des braves enlevés par la guerre, vous avez semé sans crainte de nombreux chants, ô bardes⁶⁸. »]

[F° 118, v°]⁶⁹ *Cineres sanctos: convenit epitheton bardi cineribus.*

SACerdos HOLocaustorum. DIAnae: Dianam praecaeteris Numinibus Arelate adoratam, victimas aris eius impositas & holocausta sacra facta deae, quis neget? Cum & alia pleraque monumenta non dissona versantur ob oculos: extat egregium, apud geometram Arelatensem, nomine Gerardum, ex alveo Rodani ereptum, cum autumnali siccitate recessisset ab amne fluminis, ora quae supra Trinquetaliam [Trinquetaille] excurrit, in Furcas [Fourques];

65. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, op. cit., VI, p. 188. *Numen* n'est pas traduit, qui évoque le caractère divin des dieux immortels.

66. Esprit Calvet écrit à ce propos: « Je suis forcé d'avouer que je ne trouve pas un mot dans les lignes citées qui puisse me déterminer à l'admettre [cette interprétation]. Je remarque même que César, en nommant tout de suite après, les principales divinités des Gaulois, oublia de parler de Diane [livre VI, XVI, Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve]. »: Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanès*, op. cit., f° 11 v°.

67. Traduction de Pierre-Guillaume MARCEL, *Journal des Savants*, 8 février 1694, p. 64.

68. LUCAIN, *La Guerre civile. La Pharsale*, texte établi et traduit par Abel BOURGERY, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1927, I, 4, vers 447-449.

69. Intégralement imprimé dans Pierre-Guillaume MARCEL, *In tabellam...*, p. 2-3

ampulla scilicet vitrea, sesquipedalis, cuius fundulus, tetragonum hisce caracteribus inscriptum:...

[= *Cineres sanctos*: cette épithète convient pour les cendres d'un barde.]

*SACerdos HOLaucostorum. DIAna*e (le prêtre des holocaustes de Diane): qui peut nier que Diane ait été adorée à Arles plus que toutes les autres divinités, qu'on a mis des victimes sur ses autels et que des sacrifices ont été faits en holocauste à la déesse, alors qu'on a sous les yeux d'autres monuments nombreux qui ne sont pas en contradiction [avec cela]. Il y a un objet remarquable chez un géomètre d'Arles du nom de Gérard, une ampoule de verre d'un pied et demi qui a été sortie du lit du Rhône en raison de la sècheresse d'automne, sur la rive qui se prolonge au-dessus de Trinquetaille vers Fourques; il s'agit d'une fiole d'un pied et demi [= env. 49 cm] dont le fond est carré avec ces caractères inscrits :

[dessin de l'inscription sur fond de bouteille
Mercure]

CEV

C/R

H/O

DIA⁷⁰



Fig. 8 - Bouteille Mercure Isings 84 trouvée en 1695 dans le Rhône à Trinquetaille, « estampillée » C.E.V/CR/H/O/DIA avec quadrupède marchant à droite, d'après le marquis Joseph de Caumont.

70. Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanès*, op. cit., f° 12 r° et v° avec dessin de l'estampille. L'auteur précise: « avec un animal dont il est impossible de distinguer le caractère. Ce monument très antique, mais très simple, fut rapporté au nouveau système, les lettres C.E.V.HO. DIA.CR. furent séparées par une ponctuation réfléchie. On y trouve *Caesa Est Victima HOlocausto DIAna CeRto* [c'est-à-dire « La victime a été sacrifiée en holocauste à Diane, certainement »] et quelque visible que fut cette explication, on osa la livrer au public. » Jacques Jarry propose de lire *Ceu Cr(evi) Ho(loveri) DIA(smyrnis)*, c'est-à-dire « Comme je m'en suis rendu compte, c'est du véritable collyre à la myrrhe ». Cette proposition ne me paraît pas devoir être retenue: s'il est possible qu'une telle marque puisse évoquer le contenu de la bouteille, il est plus probable qu'il ne s'agisse là que d'une marque de fabricant. Si c'avait été le cas, l'inscription aurait été apposée après la fabrication de la bouteille, et non avant, comme c'est le cas ici.

Quibus, caesam esse victimam holocausto Dianae sicut in hoc monumento coniectamus.

CALendis MARTiis OLIM III tertiis: calendae primus cuiusque mensis dies sunt, & cum unae tantum sint in quolibet mense... »

[= « Par conséquent, nous conjecturons ainsi de ces lettres qu'une victime a été sacrifiée en holocauste à Diane, comme dans cet écrit.

CALendis MARTiis OLIM III tertiis ("aux calendes de mars, jadis du 3^e mois"): les calendes sont le premier jour de chaque mois et il n'y a de calendes qu'une fois par mois quel que soit le mois. »]

[F° 119, r°]⁷¹...*pro primo, secundo, et tertio mense, si referamus ad annum, non inelegranter usurpantur: ut videre est apud Ulpianum et Martialem.*

Quid plura? Super est OLIM. Olim inquam, in explicationibus eruditorum Arelate, mire detortum; quod nos intactum (ut sacerdotali scripturae maxime convenit), prout iacet in marmore, nullo puncto diminutum venerantes, antiquitati suae reddimus; Alexandrum ab Alexandro secuti, qui Genialium dierum, L. 3, sic ait:

« Sed quod de martio loquimur, a primo Urbis ortu anni principium fecisse, animadvertendum prioribus seculis apud varias gentes, mirae observationis fuisse; si quidem Numa, primus, mox Albani, Aricini & Thusculani martium totius anni tertium fecerunt; cuius rei fides ex Ovidio:

*"A te principium Romano ducimus anno,
Primus de patrio nomine, mensis eris."*

& inferius:

*"Quod si forte vacas, peregrinos inspicere fastos,
Mensis in his etiam nomine Martis erit.
Tertius Albanis, quintus fuit ille Phaliscis
Sextus apud populos, Hernica terra, tuos." »*

[= pour le premier, le second et le troisième mois, si nous nous référons à l'année, on en fait un usage qui n'est pas dénué d'élégance, comme on peut le voir chez Ulpien et Martial. Qu'en dire de plus ?

Il reste *OLIM: olim*, dis-je, dans les explications des érudits, à Arles, est étonnamment défigurée. Nous le rendons intact à son antiquité (comme il convient très bien à une inscription de prêtre), (en) le respectant tel qu'il gît dans le marbre, sans le diminuer en rien comme les généalogistes (?), suivant *Alexander ab Alexandro* [Alessandro Alessandri⁷²], *Genial. Dier., liber 3* [ALESSANDRI 1570, 3] qui dit ainsi dans les *Genialium dierum*, livre III:

71. Intégralement imprimé dans Pierre-Guillaume MARCEL, *In tabellam...*, p. 3

72. Alessandro ALESSANDRI, dit Alexandre le Napolitain (1461-1523), juriste et avocat napolitain, qui écrivit *Dies Geniales*, Rome, 1522, repris par Jean Roigny en 1539 et plusieurs fois réédité: Paris, Sébastien Nivel, 1570, livre 3.

« Mais que disons-nous de mars ? Depuis la fondation de Rome, il a été le début de l'année. Il faut remarquer que durant les premiers siècles chez différents peuples, on y a prêté une attention étonnante. En tout cas, Numa [Numa Pompilius], le premier, bientôt les Albains, les Ariciens et les gens de Tusculum ont fait de mars le troisième mois de toute l'année, ce dont Ovide fait foi : « (Mars), je déclare que l'année romaine commence par toi : le premier mois portera le nom de son père⁷³. »

Et plus bas : « Si tu as quelques loisirs, jette un regard sur les calendriers étrangers : il s'y trouvera également un mois qui porte le nom de Mars. C'était le troisième chez les Albains, le cinquième chez les Falisques ; c'est le sixième pour ton peuple, terre des Herniques [i.e. chez les Latins]⁷⁴. » »]

[F° 119, v°]⁷⁵ *Quapropter exemplum a Romanis, exterisque capientes, olim hoc, prout integrum est in marmore, ad eam variationem quae Gallorum fastis accidit in Provincia Narbonensi, tunc cum edictum C. Iul. Caes. de castigatione civilis anni, per veteris computationis abrogationem, communem ad usum Romani orbis promulgatum est, anno Romae conditae 708, ante Christum natum 45, sic accommodare videtur, ut veteris Gallorum stili postremo, sive iuliani recentioris labente primo, calendis martiis olim tertiis, non inepte scriptum sit a sacerdotibus, temporum & insignis epochae non ignaris; quandoquidem ab egregiae latinitatis auctoribus verbum olim ad futurum, sicut ad praeteritum, imo, quod mirum est, ad ipsum praesens aequae referri potest. »*

[= « ...C'est pourquoi, ceux qui prennent un exemple chez les Romains et les peuples étrangers, cet *olim*, tel qu'il est tout entier sur le marbre, avec cette variante qui apparaît dans les fastes [= calendriers] des Gaulois, dans la Narbonnaise, à l'époque où l'édit de Caius Julius Caesar sur la réforme de l'année civile, c'est-à-dire l'abrogation du vieux système de calcul du temps qui a été promulguée pour être en usage dans tout le monde romain en l'an 708 de la fondation de Rome, c'est-à-dire en 45 avant la naissance du Christ. Ainsi, il semble en résulter qu'on a écrit correctement « *aux calendes de mars, jadis du troisième mois* », le début relevant du nouveau calendrier julien, la fin relevant de l'ancien style gaulois, [ce qui a été écrit] par des prêtres bien au courant de l'actualité comme des temps insignes, puisque chez les auteurs de la meilleure latinité, ce mot *olim* peut s'appliquer également au futur comme au passé et, ce qui est plus étonnant, au présent lui-même. »]⁷⁶

73. OVIDE, *Les Fastes*, texte établi, traduit et commenté par Robert SCHILLING, Paris, Les Belles Lettres, coll. des universités de France, 2003, livre III, v. 75-76.

74. *Ibid.*, v. 87-90.

75. Intégralement imprimé dans Pierre-Guillaume MARCEL, *In tabellam...*, p. 3-4.

76. Pour Esprit Calvet, « La seconde conjecture n'est pas mieux fondée que la première, trois vers du 1^{er} livre de La Pharsale, où il s'agit des bardes, sont cités fort inutilement pour se justifier. (...) Est-on en droit d'en conclure que l'inscription d'Arles fasse mention d'un de ces bardes ? » Esprit CALVET, *Lettre à M. le Mqs de Méjanès, op. cit.*, f° 11 v°. Finalement, il juge

Explication de M^r Remusat⁷⁷

SANguinem.Auli.Balbi.Continet.SACrum
HOLaucostum.DIANae.IN.TERra
DEFossa.AMPulla ARELate
CALendis MARTiis OLIMpiade⁷⁸ III tertia.

[« L'ampoule versée dans la terre en holocauste sacré à Diane contient
le sang d'Aulus Balbus,
à Arles, aux calendes de mars, à la troisième olympiade. »]

[F^o 120, r^o]

Conjectures de M^r Rigord, de Marseille⁷⁹

SANguis.Auli.Balbi.Cai.SACerdotis
HOLaucostorum.DIANae.IN.TERra
DEFossa AMPulla.ARELate.
CALendis MARTiis.OLIMpiade . III tertia.

[= « Une fiole du sang d'Aulus Balbus Caius, prêtre des holocaustes
de Diane,
a été enfouie dans la terre,
à Arles aux calendes de mars, à la troisième olympiade. »]

Conjectures de M^r Terrin⁸⁰

Mr Terrin n'approuvant pas l'explication de Messieurs Remusat et Rigord, qui interprètent le mot, *Olim.III*, olympiade troisième, dit qu'il le

Marcel très sévèrement : « Pour peu qu'on soit exercé à la lecture des marbres, on s'aperçoit aisément que le commentateur de celui d'Arles n'avait pas assez médité les monuments ; s'il eut donné plus de temps à cette étude, il aurait vu qu'on ne pouvait pas leur faire parler un langage insolite et barbare, qu'il n'était pas permis d'imaginer arbitrairement des noms sur une seule lettre initiale, que sa première interprétation n'a aucun sens suivi, que dans l'autre il ne peut pas y avoir, qu'on avait enfermé dans trois bouteilles (à goulot étroit), les cendres d'un holocauste, qu'on ne dit pas en latin *sacerdos holocaustorum*, que le prétendue Barde enterré devait avoir d'autre nom que celui d'Anatilius. Il aurait vu enfin que dans l'une et l'autre explication, *kalendis martiis olim tertiis* est une époque inintelligible, et que les passages qu'il rapporte pour l'autoriser, soit des Fastes d'Ovide, soit d'Alexander ab Alexandro [Alessandro Alessandri, Naples, 1461-1523], *Genial. Dier., liber 3*, indiqueraient au contraire qu'il aurait fallu écrire *kalendis martii, olim primi*. / Ces difficultés n'arrêtent pas le nouvel antiquaire. Il n'en tient pas compte, et cherche d'autres prétendues autorités pour étayer des hypothèses qu'il devait lui-même trouver très fragiles. » : *ibid.*, f^o 11 v^o, et f^o 12 r^o.

77. Cf. *supra*, note 19.

78. Jusque vers 1830, on a l'habitude de transcrire le Y (upsilon grec) par un i (Jacques Jarry).

79. Cf. *supra*, note 20.

80. Cf. *supra*, note 17. Texte globalement repris, par Graveson, de l'imprimé de Claude TERRIN, *Explication d'un monument antique très curieux...*, ms. 903, 9.

faut interpréter d'une autre manière, et les raisons qu'il rapporte pour ce fait sont :

Premièrement, que cette inscription est datée des calendes de mars, et les calendes, comme il est sûr, étant d'institution romaine, cela ne peut tomber à la troisième olympiade, qui précède de douze ans la fondation de Rome, et par conséquent tous les établissements des Romains ; et quoique Rosin⁸¹ dit que le mot de *calo*⁸² qui veut dire *voco*, était en usage chez les anciens Latins, cela ne conclut pas que les calendes y fussent aussi en usage, puisque tous les auteurs conviennent que Romulus les institua, quand il régla les mois, les jours et les fêtes de l'année [F° 120, v°] La seconde raison est, que quand, par impossible, les calendes auraient été en usage en Italie et chez les Romains Latins au temps de la troisième olympiade, il ne pouvait y avoir alors aucune relation des Latins avec cette province qui était habitée par les Celtes ou Gaulois qui n'étaient ni soumis aux Latins, ni leurs alliés. La troisième raison est que si l'inscription était de ce temps-là, elle ne serait ni en caractères latins, par la raison qu'on vient d'alléguer, ni même en caractères grecs parce que les Phocéens, qui, suivant Strabon, introduisirent l'usage du grec dans ces pays, n'y étaient pas encore arrivés et n'y aborderont que dans la 47^e olympiade. La quatrième raison est que le latin de cette inscription, ne répond d'aucune manière à un temps si reculé, le latin de ce temps-là serait aussi différent de celui qui y est marqué, que le plus vieux gaulois à notre langue française d'aujourd'hui, ce qui est bien aisé à juger, par l'inscription de Lucius Scipio, fils de Barbatus⁸³, expliquée [F° 121, r°] par le père Sirmon [*sic*]⁸⁴, et par celle de Duillius qu'on voit encore à Rome sur la colonne rostrale⁸⁵. Ces deux inscriptions sont les plus anciennes que nous ayons des Romains. La première est de l'an 494 et la seconde, de l'an 493 de la fondation de Rome. Le latin, au reste, et l'orthographe en sont si bizarres qu'il faut être fort éclairé pour l'entendre. Le style, au contraire, de l'inscription d'Arles est du plus aisé et du plus ordinaire, et ainsi on peut conclure qu'il n'est pas d'une si grande antiquité.

On peut donc fixer l'âge, s'il faut ainsi dire, de cette inscription, entre le temps que cette province fut soumise aux Romains, et à celui que les sacri-

81. Johannes ROSINUS ou Johann ROSZFELD (vers 1550-1626), antiquaire allemand qui publia *Antiquitatum romanarum corpus absolutissimum*, Bâle, 1585.

82. Du grec κάλω.

83. Lucius Cornelius Scipio Barbatus, vainqueur des Étrusques et des Samnites, consul en 298 et censeur en 280, mort en 280, dont l'éloge funéraire en latin archaïque est aujourd'hui conservé au musée du Vatican.

84. Le père Jacques Sirmond (1560-1651), jésuite, confesseur du roi Louis XIII : Théophraste RENAUDOT, *Gazette de France*, vol. 3, 1768, p. 287 (<http://books.google.com/books?id=lacvAAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>).

85. Inscription du consul C. Duilius Nepos sur l'une des Colonnes rostrales élevées sur le Forum romain en 260 av. J.-C. pour commémorer la victoire navale de Mylae sur les Carthaginois. Conservée au Palais des Conservateurs (musées du Capitole), c'est en effet l'une des plus anciennes inscriptions latines connues.

fices du sang humain cessèrent dans les Gaules, c'est-à-dire depuis 120 avant Jésus-Christ jusques à l'an 320 de l'ère chrétienne, car bien que Pline, L. 30, ch. 1⁸⁶, dit que Tibère abolit les druides et leurs sacrifices de sang humain, et que Suétone, en *La vie de Claudius*, que cet empereur abolit entièrement la religion des druides⁸⁷, Tertullien nous assure cependant, que de son temps, qui était celui de l'empereur Septime-Sévère, à la fin du second [F^o 121, v^o] siècle, et au commencement du troisième, on sacrifiait encore des jeunes gens dans les Gaules (*Apol.*, ch. 9)⁸⁸ et Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique* (L. 4)⁸⁹, dit que ces sacrifices avaient duré jusques à son temps et qu'ils furent abolis par l'empereur Constantin.

La principale difficulté de cette inscription (c'est toujours M^r Terrin qui parle) consiste donc en l'explication de ce mot, *olim*, et de ce nombre, *III*. Il le sépare en deux en y mettant un point au milieu, de cette manière, *OL.IM III*, et il n'est pas, dit-il, extraordinaire que le graveur ait oublié un point ou qu'il en ait mis un de trop, puisque l'on voit souvent qu'ils faisaient de plus grandes fautes sur les marbres. Il les explique *OLLae.IMpositae.III.tres*.

On voit ainsi dans Reinesius⁹⁰: *posuit oll.II: posuit ollas duas*, et *O.VIII: ollae octo*. Ces *ollae*, au reste, étaient des vases de terre ou de verre où les païens mettaient tantôt des cendres, tantôt des os qui restaient des corps

86. PLINE l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XXX, *Remèdes tirés des animaux*, texte établi, traduit et commenté par Alfred ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1963, IV, 13.

87. SUÉTONE, *Vies des Douze Césars*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, t. II, *Tibère, Caligula, Claude, Néron*, livres III à VI, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1999, XXV, p. 134: « Il [Claude] abolit complètement en Gaule la religion atroce et barbare des Druides qui, sous Auguste, avait été interdite aux seuls citoyens. » Édition électronique et traduction française (<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/suet/CLAUD/1.htm>).

88. Quintus Septimus Florens Tertullianus (Carthage, 150/160-vers 220), théologien chrétien d'origine berbère et païenne, père de l'Église. Apologie du christianisme, *L'Apologétique* a été écrite en latin en 197, chap. IX, 5: « Chez les Gaulois, c'étaient des hommes faits qu'on sacrifiait à Mercure. Je laisse à leurs théâtres les tragédies de la Tauride. Voyez: dans cette très religieuse cité des pieux descendants d'Énée, il y a un certain Jupiter, que dans ses jeux on arrose de sang humain. « Mais c'est le sang d'un bestiaire », direz-vous. Apparemment, c'est là moins que de l'arroser du sang d'un homme! Est-ce que donc la chose n'est pas plus honteuse, parce que c'est le sang d'un malfaiteur? Ce qui est sûr du moins, c'est qu'il est versé par suite d'un homicide. Oh! Que ce Jupiter est vraiment chrétien, et vraiment fils unique de son père pour sa cruauté! », texte établi et traduit par Jean-Pierre WALTZING, Paris, 1914 (<http://www.tertullian.org/french/apologeticum.htm>).

89. EUSÈBE DE CÉSARÉE (c. 265-c. 340), évêque de Césarée en Palestine, théologien et apologiste chrétien. Le livre IV de *La Préparation évangélique* traite des sacrifices, humains notamment et son chapitre XVII, de l'abandon de ces derniers sous Hadrien et non sous Constantin: « Car ils durèrent jusqu'au temps de l'Empereur Adrien; ce n'est qu'à cette époque que l'histoire cesse de nous rapporter de semblables horreurs; or c'est précisément le temps où la doctrine de notre Sauveur établissait son heureux empire sur toutes les nations. » (<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/eusebe/preparation4.htm>).

90. THOMAS REINESIUS (1587-1667), érudit allemand pensionné par Louis XIV, qui publia notamment *Varie lectiones* (Utrecht, 1640), *Syntagma inscriptionum* (Leipzig, 1682), et des travaux sur Pétrone, la langue punique, les dieux syriens, etc.

qu'on avait brûlés. Celles où l'on mettait des os à demi brûlés, qu'ils appelaient *reliquias*, d'où est venu notre mot de reliques que nous avons consacré, étaient [F° 122, r°] grandes, celles des cendres étaient plus petites et n'avaient pas la forme des autres, mais étaient faites comme des fioles, ou des petits vases tournés d'une manière plus propre, on en voit la figure dans le *Miscellanea*⁹¹ de M^r Spond [sic] qui rapporte dix-sept inscriptions, où il y a de ces *ollae* en divers nombres. Le point, au reste, qu'il met dans le mot *olim*, il l'ôte du milieu de *IN-TER*, duquel il ne fait qu'un mot, et explique ainsi cette inscription :

SANguinius.Aurelius.Bassus.Catullinus.SACerdos.
HOLaucostorum DIAnaE.INTER.
DEFlagratorem.AMPullas.ARELate.
CALendis MARTiis.OLLae.IMpositae.
III tres .

[= « Sanguinius Aurelius Bassus Catullinus, prêtre des holocaustes
de Diane,
parmi des ampoules de matières incinérées,
à Arles, aux calendes de mars, les pots ont été installés »]

« *SANguinius* : il est ordinaire parmi les Romains de voir quatre noms aux personnes distinguées ou par leur qualité ou par leur emploi. Il [y] en a même qui en ont jusques à cinq.

SACerdos : ce mot est ordinaire dans les inscriptions païennes, pour marquer les prêtres, ou de premier ordre, ou les substituts qui étaient les ministres ou les intendants des sacrifices. On voit dans Reinesius, pag. 354, *Sacerdos Dianae*.

INTER.DEFlagratorem : on crut qu'on ne [F° 122, v°] pouvait mieux placer les cendres de ce sacrificateur qu'entre deux fioles remplies de sang ou des cendres de ceux qu'il avait sacrifiés, et qui avaient ensuite été brûlés par un holocauste, c'est-à-dire par un sacrifice à la grecque où tout avait été consommé par le feu. Et on y ajouta encore le coffret de l'encens, qu'on appelait *acerra*, qui lui avait servi dans les fonctions de son ministère.

OLLae.IMpositae III tres : cette interprétation est heureusement confirmée par celle que rapporte Gutherius⁹², *De iure manium*, pag. 336 : *M.PLECTORIVS.HERCVLIANVS.SACER.M FECIT.OLL.N.XXXIII* [= M(arcus) Plectorius Herculianus, prêtre, m'a fait, vase n° 34].

91. Jacob SPON (1647-1685), et non Jean DE SPONDE (1557-1595), humaniste et poète calviniste converti à la suite d'Henri IV, *Miscellanea eruditae antiquitatis, in quibus marmora, musiva toreumata, gemmae, numismata Grutero, Ursino, Boissardo, Reinesio... ignota et hucusque inedita... illustrantur...*, Lyon, 1685.

92. Jacques GOUTIÈRE ou Jacobus GUTHERIUS (1568-1638), *De iure manium, seu de ritu, more & legibus prisci funeris*, Paris, 1615.

Le rapport, au reste, de ces mots, *ollae impositae tres*, avec le nombre des trois fioles que l'on a trouvées avec l'inscription et dans la même urne, achève là ce qu'il dit d'établir la vérité de sa conjecture.

Il paraît donc certain qu'il s'en faut bien que cette inscription fasse tant d'honneur à la ville d'Arles, que de porter son nom jusques à la 3^e olympiade, c'est-à-dire la faire plus ancienne que Rome de douze années puisque ce monument a pour le moins 1373 années d'antiquité et n'en saurait avoir 1813, [F° 123, r°] ce qui revient environ à l'an 630 de la fondation de Rome.

On pourrait bien donner, ajoute-t-il, cette épitaphe au temps chrétien et l'appliquer à un martyr qui aurait perdu la vie pour avoir enlevé les petits vases des sacrifices de Diane, qu'on conservait dans son temple avec vénération, et les avoir enterrés pour en abolir la mémoire.

*SANguis.Aurelii.Basilii.Constantii.SACerdotis.
HOLocaustorum.DIANae.IN.TERRa
DEFodientis.AMPullas.ARELate.
CALendis.MARTiis.OLLae.IMpositae.
III tres*

[= « Le sang d'Aurelius Basilius Constantius, prêtre des holocaustes
de Diane,
qui enfouit dans la terre les ampoules à Arles,
aux calendes de mars, les pots ont été installés (au nombre de) trois »]

Mais on ne voit ce mot d'*ollae*⁹³ sur aucune inscription chrétienne, parce que les chrétiens ne brûlaient pas les corps, et le coffret de l'encens, ou l'*acerra*, et le couteau de sacrificateur marquent plus probablement que c'était un prêtre païen.

Ce n'est pas que les chrétiens ne se pussent servir de ce mot *olla*, pour signifier des fioles à l'imitation des païens, desquels on a conservé plusieurs mots et plusieurs cérémonies, et au [F° 123, v°] lieu que les païens y mettaient des cendres, ils y mettaient du sang, comme on en voit quelques unes dans la *Roma Subterranea* de Bosius⁹⁴. Aussi dans les tombeaux des chrétiens, on trouve des lacrymatoires, dans lesquels, au lieu d'y mettre des larmes comme les païens, l'on y mettait de l'eau bénite.

93. En réalité, d'après Otto HIRSCHFELD, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae*, Berlin, 1888, le terme d'*olla* (pot à cuire) n'est mentionné dans aucune inscription antique du Midi de la France.

94. Antonio BOSIO (1575 ou 1576-1629), antiquaire maltais qui publia les catacombes romaines: *Roma Sotterranea, opera postuma di Antonio Bosio Romano, antiquario ecclesiastico singolare de' suoi tempi, Compita, disposta, et accresciuta dal MRP Giovanni da S. Severino Severani*, Rome, 1637.

Il finit ainsi sa dissertation. Je laisse donc à chacun la liberté de choisir, de ces deux interprétations, celle qui sera le plus de son goût, mais si l'on me demande à laquelle des deux je donne la préférence, je me déclare pour la première.

Conjectures de M^r de G[raveson]

Je viens d'exposer les conjectures des trois fameux antiquaires de cette ville, et s'il m'est permis de dire mon sentiment, je trouve que les unes et les autres, quoique claires et remplies d'érudition, se sont écartées du véritable chemin.

Les inscriptions des Anciens sont simples et se doivent expliquer simplement, sans aucune transposition ni changement dans les lettres et dans les points, surtout quand l'écriture est aussi entière qu'elle l'est dans celle dont il s'agit.

Il faut distinguer trois différentes sortes d'inscriptions. » [F^o 124, r^o] Il y en a de votives, de sépulcrales, et de casuelles.

Les votives étaient celles dans lesquelles tout le peuple d'une province ou d'une ville marquait un vœu qu'il aurait fait pour la santé ou pour le retour d'un empereur, comme celle de Narbonne.

Les casuelles étaient celles où l'on mettait le nom d'un empereur, d'un consul, ou d'un *duumvir*, d'une colonie ou autrement pour la réparation de quelque ouvrage public, ou pour la consécration de quelque temple, dont l'on pourrait rapporter beaucoup d'exemples.

Les troisièmes sont les sépulcrales. Il y en a de deux sortes, de simples, et de composées. Les simples sont celles qu'un mari faisait pour sa femme, la femme pour le mari, le fils pour le père, etc., dans lesquelles il n'y a que le nom du mort, et de celui ou de celle qui a fait graver l'inscription.

Les composées étaient comme des testaments, dans lesquelles celui qui était enseveli disposait de son tombeau en faveur de ses héritiers, ou les en prohibaient. Dans d'autres, il y avait le nom de celui qui était mort, avec tous ses surnoms, et tous les emplois qu'il avait eu pendant sa vie. [F^o 124, v^o] Il y en avait aussi, qui marquaient ce qui avait été enseveli avec le mort, dans combien d'urnes, dans quel endroit, et dans quelle profondeur le tout avait été placé.

Mais revenons à nos antiquaires. L'interprétation de M^r Remusat est insoutenable, et la critique de M^r Terrin, très juste sur le mot *Olim III* que M^r Remusat veut être *olympiade 3^e (tertia)*. M^r Marcel, qui avait bien connu [senti] cette faute, la voulut interpréter d'une autre manière, mais il s'est embarrassé dans la variation du calendrier, quoiqu'il dut savoir que le calendrier n'a point varié pour le commencement de l'année au mois de janvier, depuis Numa Pompilius jusques au sixième siècle de l'ère chrétienne. Ainsi, les calendes de mars ont toujours été les troisièmes pendant 1 300 ans. Il n'y eut qu'une augmentation de dix jours dans l'établissement de celui de Jules César, qui étaient les jours intercalaires qui restaient des 355 établis par Numa et qui faisaient un mois dans trois ans.

Mais le commencement de l'année fut, pendant ce temps-là, fixé au premier de janvier, quoique l'année de l'établissement du calendrier appelé [F^o 125, r^o] julien fut de quinze mois, et ainsi, pendant cet espace de temps, les calendes de mars [furent] les troisièmes de l'année. Les passages mêmes que M^r Marcel rapporte ne prouvent que ce que je viens d'avancer.

M^r Terrin, dans ses conjectures, ne veut pas de cet *OLIM* et prétend en faire deux mots en y mettant un point au milieu, *ollae impositae*, mais afin que l'inscription ne gagne rien, il ôte le point qui est entre *IN.TER* pour le mettre à *olim*, et n'en fait qu'un mot: *INTER*. Il place aussi les cendres d'un prêtre de Diane, à qui il donne quatre noms, *Sanguinius Aurelius Bassus Catullinus*, entre deux ampoules de deux personnes qu'il a sacrifiées et brûlées: *deflagratorum*.

Il est ordinaire, dit-il, parmi les Romains, de voir quatre noms aux personnes distinguées, ou par leur qualité [naissance], ou par leur emploi. Il y en a même qui en avaient jusques à cinq. Ce qu'il dit est vrai, selon moi, pour ce qui regarde les familles adoptées, qui portaient le nom de leur famille et celui de celle qui les [F^o 125, v^o] avait adoptées. Mais tous ces quatre ou cinq noms ne s'écrivaient pas avec une seule lettre initiale, et il n'y avait que les noms, ou prénoms, qui s'écrivissent de même, dont il y en avait plusieurs qui s'écrivaient par deux et trois lettres [les deux ou trois premières lettres]. Les surnoms qui étaient ajoutés à ceux de la famille étaient écrits tout au long, ou par un assez grand nombre de lettres pour ne les pouvoir pas méconnaître. Cela serait trop long à discuter et je renvoie à Sigonius⁹⁵ et autres qui ont traité cette matière, pour passer à ce difficile mot, *olim*, dont la vue de l'inscription décidera mieux que tout ce que l'on pourrait dire.

95. Carolus SIGONIUS ou Carlo SIGONIO (Modène, 1520-1584), érudit italien reconnu comme le créateur de la diplomatique. Il publia des commentaires de Tite-Live et de Cicéron, jusqu'à attribuer frauduleusement à ce dernier un pastiche de sa conception. Il publia en 1550 des *Fasti Consulares*.

Il y a un titre [= accent ?] sur la dernière lettre d'*OLÍM*, ce qui en fait indubitablement un adverbe qui ne peut ainsi être divisé en deux mots, n'y substantifié en olympiade⁹⁶. M^r Marcel l'avait reconnu, et il est évident sur la pierre quoiqu'il ne soit pas gravé si profond que les autres lettres.

Mais après avoir censuré les autres, il faut se livrer à son tour.

J'ai avancé, dans le commencement [F° 126, r°] de cet écrit, que dans l'urne qui avait été trouvée au Moleires [Les Mouleyrès], l'année 1693, il y avait une cassette de cuivre, un couteau de sacrificateur, une pierre de marbre de la couleur et de la dureté du fer que les Anciens appelaient «*Basaltes*», avec trois ampoules de verre ou lacrymatoires. Et c'est aussi par tout cet attirail de *funéraille* sacrifice d'une victime qui avait été immolée en holocauste sur l'autel de Diane, le troisième jour des calendes [de] mars, que je prétends expliquer mon inscription :

SANguis.Acerra.Basaltes.Cultellus.SACer.
HOLocausti.DIANæ.IN.TERRa.
DEFodiuntur.AMPliore.ARELate
CALendarum MARTiarum.OLÍM.
III tertio [id est tertio die]

[= « Sang, boîte à encens, basalte, couteau sacré de l'holocauste de Diane, ils sont enfouis dans la terre dans la plus grande (des deux parties) d'Arles.

Le trois des calendes de mars, (c'est-à-dire le troisième jour)⁹⁷. »]

SANguis : il y avait, comme vous l'avez vu, dans l'urne de pierre, trois lacrymatoires d'une couleur rougeâtre qui faisaient présumer qu'il y avait du sang.

Acerra : le coffret de cuivre, autrement *arca thuraria* [= coffret à encens], qui servait dans les sacrifices.

Basaltes : c'est le marbre quarré long où est l'inscription. Il est de la couleur du fer et en a la même dureté. Pline, Liv. 36, chap. 7⁹⁸ [F° 126, v°] «*De Naxio et Armenio et de generibus marmoreum, invenit eadem Ægyptus in Æthiopia quem vocant Basaltem* [en réalité *basanitem*], *ferrei coloris atque*

96. Note marginale du transcritteur (le chanoine Bonnemant ?) dans Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII, f° 162 : « Cet accent se trouve souvent dans les inscriptions sur des i qui font partie de mots adjectifs ou substantifs : ainsi cette remarque de M^r de Graveson n'est pas juste. »

97. Dans Pierre VÉRAN, *Temple et autel de Diane...*, dans Pierre VÉRAN, *Recherches...*, médiathèque d'Arles, ms. 735, p. 60, <http://www.e-corpus.org/notices/9236/gallery/>, image 74, qui donne aussi une autre lecture de cette interprétation d'Amat de Graveson « d'après le *Recueil d'Antiquités* de l'abbé Bonnemant » : « *SANguis.Acerra.Basaltes.Cultellus.SACer.HOLausti.DIANæ.IN.TERRa.DEFodiuntur.AMPullis.ARELate.CALendarum.MARTiarum OLIM.III (tertia die)* = Sang, boîte à encens, basalte, couteau sacré de l'holocauste de Diane, ils sont enfouis dans la terre dans des fioles à Arles, jadis le troisième jour des calendes de mars. »

98. En réalité, Pline donne le terme de « *basanités* » : cf. *supra*, note 47.

duritiae, numquam hic maior repertus est quam in templo Pacis, ab imperatore Vespasiano Augusto, dicatus. »

[= « Du marbre de Naxos, de celui d'Arménie et des genres de marbre de cette même qualité égyptienne se rencontre en Éthiopie qu'ils appellent « basalte », de la couleur et de la dureté du fer ; on n'en a pas rencontré ici de plus grand que dans le temple de la Paix qui a été consacré par l'empereur Vespasien Auguste⁹⁹. »]

Cultellus.SACer: le couteau de sacrificateur dont le manche est une corne de chevreuil ou bouquetin et qui convient à un couteau des sacrifices de Diane.

HOLocausti.DIANae: je ne répéterai point le passage de Jules César que j'ai rapporté dans la dissertation de M^r Marcel pour prouver les sacrifices humains qui se faisaient dans les Gaules. J'ajouterai seulement que Gervasius Tilisberiensis [Gervais de Tilbury, vers 1150-vers 1220], dans son livre *De otio imperiali*, dit expressément que, dans la ville d'Arles, on sacrifiait [autrefois] toutes les années deux jeunes hommes [garçons¹⁰⁰] de dix-huit ans devant la statue de Diane [et en son honneur], et dans un endroit que l'on appelle La Roquette¹⁰¹, qui avaient été nourris aux dépens du public, et du sang desquels l'on faisait une aspersion sur tout le peuple.

DIANae: Diane a été principalement adorée dans cette ville. Strabon a remarqué dans [F^o 127, r^o] la Camargue, dans l'endroit que l'on appelle aujourd'hui Notre-Dame-de-la-Mer [les Saintes-Maries-de-la-Mer], un temple consacré à la Diane d'Éphèse¹⁰².

AMpliore ARELate: la situation de la ville d'Arles est assez connue et tout le monde sait que le Rhône la sépare de Trinquetaille qui en faisait autrefois une partie considérable et qui fut détruite par les Goths. Ausone en parle de cette manière:

*« Pande duplex Arelate tuos, blanda hospita, portus,
Gallula Roma portus Arelas quam Narbo Martius adcolit Alpinis,
et quam opulenta Vienna colonis*

99. Transcription libre de: « *Invenit eadem Aegyptus in Aethiopia quem uocant Basanitem, ferrei coloris atque duritiae, unde et nomen ei dedit. Numquam hic maior repertus est quam in templo Pacis ab imperatore Vespasiano Augusto dicatus argumento Nili...* »: « Ce sont les Égyptiens encore qui découvrirent en Éthiopie le marbre nommé *Basanites* qui a la couleur du fer et sa dureté, d'où le nom qu'ils lui ont donné. Nulle part on ne trouve de plus gros bloc que celui que dédia, dans le temple de la Paix, l'empereur Auguste Vespasien, représentant le Nil... »: cf. *supra*, note 47.

100. Lorsqu'ils n'encadrent pas des informations données par le transcripteur, les crochets indiquent des variantes données dans Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII.

101. Quartier central d'Arles.

102. STRABON, *Géographie*, texte établi et traduit par François LASSERRE, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1966, IV, 1, 8, p. 135 et p. 206-207, notes 6 et 8: « Dans la même intention, [les Massaliotes] ont là aussi [à l'embouchure du Rhône, à l'extrémité du canal des *Fossae Marianae* creusé par Marius entre 105 et 102] construit un sanctuaire d'Artémis d'Éphèse, affectant à cet effet une langue de terre formant île entre les bouches du fleuve. ».

[ou *blanda hospita, portus, / Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, et quam / adcolit Alpinis opulenta Vienna colonis* dans BONNEMANT ms. 242, XXII, f^o 162 v^o]

*praecipitis Rodani sic intercisa fluentis
ut mediam facias navali ponte plateam.* »

[= « *Ouvre, double Arélas [Arles], ouvre tes ports, aimable hôtesse, Arélas, petite Rome des Gaules, Arles, voisine de Narbo Martius [Narbonne],*

et de Vienna [Vienne] qui doit sa puissance aux colons des Alpes.

Le cours du Rhône impétueux te divise en deux parts si égales, que le pont de bateau qui réunit les deux rives forme une place au milieu de ton enceinte¹⁰³. »]

Cassiodore¹⁰⁴, Livre 8, épître 10:

« *Arelate est civitas, supra undas Rodani constituta, quæ in Orientis prospectum tabulatum pontem, per nuncupati fluminis dorsa transmittit. Hunc et hostibus capere, nostris deffendere necessarium fuit, etc.* »

[= « Arles est une citée installée sur les eaux du Rhône, dont le pont de planches qui franchit le dos du fleuve est orienté vers l'est. Il fut indispensable à l'ennemi de le prendre et à nous de le défendre. »]

Les ruines et les monuments que l'on trouve du côté de Trinquetaille font voir combien la ville était grande de ce côté-là, mais l'amphithéâtre, un reste de théâtre, des frontispices des temples avec une grande quantité de colonnes [éparses çà et là] sont des preuves certaines que la partie de la ville de ce côté-ci était plus grande que l'autre et comme le Moleires est dans la même situation et [F^o 127, v^o] touche les murailles de la ville, et que dans l'inscription que l'on y a trouvé [en 1693, dont il est question], l'on a voulu marquer positivement l'endroit où cette urne fut enterrée, l'on a distingué la partie la plus grande de la ville d'Arles qui, du temps d'Ausone, était encore divisée en deux, *duplex Arelas*, par le mot d'*amplior Arelas*.

CALendarum.MARtiarum.OLIM.III tertio: troisième jour des calendes de mars: « *Nunc calendarum martiarum tertio die.* »

Le mot, *olim*, peut être pris pour le passé, l'avenir, et le présent. Servius¹⁰⁵ le dit en termes exprès:

« *Olim, vulgo tempus significat praeteritum, aut futurum, aliquando praesens, aut indefinitum.* »

103. Ausone (309/310-394/395), *Ordo urbium nobilium* (Villes célèbres), dans AUSONE, *Œuvres complètes*, VIII, 7-8 (73-77), p. 150.

104. Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, dit Cassiodore (485-580), sénateur et écrivain latin, chrétien, disciple de Sidoine Apollinaire fondateur d'un monastère.

105. Maurus Servius Honoratus, dit Servius, grammairien païen de la fin du IV^e siècle.

[= « *Olim*, indistinctement, signifie le temps passé, le futur, quelquefois le présent ou l'indéfini. »]

Et l'on s'en est même servi mystérieusement dans cette inscription, comme je ferai voir, après avoir rapporté quelques passages des poètes latins pour prouver que le mot, *olim*, a servi souvent pour exprimer le [temps] présent :

Virgile, au 3^e des *Géorgiques*
 « *Et stabula, a ventis, hiberno opponere soli*
Ad mediam conversa diem: quum frigidus, olim
*Iam cadit, extremoque inrorat Aquarius anno*¹⁰⁶. »

[= « Pour l'étable, il faut la mettre à l'abri des vents, l'exposer au soleil d'hiver en la tournant vers le midi, à l'époque où le Verseau glacé commence à décliner et tombe en pluies à la fin de l'année. »]

Dans le 4^e des *Géorgiques*
 « *Ipse, velut stabuli custos in montibus, olim,*
Vesper ubi e pastu vitulos ad tecta reducit,
Auditisque lupos acuunt balatibus agni
*Considit scopulo medius, numerumque recenset*¹⁰⁷. »

[= « [Protée], tel parfois un gardien d'étable dans les montagnes, quand Vesper [le Soir] ramène les veaux de la pâture au logis et que les agneaux excitent les loups en leur faisant entendre leurs bêlements, [Protée] s'est assis sur un rocher au milieu de son troupeau, le dénombre et le passe en revue. »]

[F° 128, r°]¹⁰⁸ « Ne pourrait-on pas, en effet, m'accuser de me permettre trop, et me demander pourquoi est-ce que je prétends que l'on a voulu marquer sur ce marbre, par trois lettres initiales, les instruments d'un sacrifice ? Et le marbre même sur lequel est l'inscription, plutôt que le nom des trois victimes que l'on aurait immolées ? Ou, si je croyais ce sacrifice trop nombreux, pourquoi ne pas croire [convenir] qu'on eut immolé une victime humaine, qui aurait pu avoir trois noms ? D'autant plus que les lettres initiales, *A.B.C.*, peuvent avoir plusieurs significations différentes et que l'on ne se servait que rarement, et seulement sur les médailles, des simples lettres initiales pour notifier quelque chose, à cause que l'espace [y] est petit, ou bien que le marbre dont nous parlons, qui n'est chargé que de trois lignes, en

106. VIRGILE, *Les Géorgiques*, texte établi et traduit par Henri GOELZER, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 1947, livre III, v. 302-306, p. 109.

107. *Ibid.*, livre IV, v. 433-436, p. 158.

108. [d'une seconde main]

aurait pu contenir plus de douze, le reste demeurant inutile, où l'on aurait pu graver tout ce que l'on aurait voulu, clairement et sans abréviation ?

À quoi je réponds que, quoique les lettres initiales que l'on voit sur les médailles et les inscriptions puissent avoir de différentes significations, on les interprète toujours par le rapport qu'elles ont, si elles sont dans une inscription sépulcrale, au corps de l'inscription et, si elles sont sur des médailles, par [F° 128, v°]¹⁰⁹ rapport aux figures qui y sont représentées. C'est ce motif qui m'a obligé d'interpréter les lettres *A.B.C.* qui sont gravées dans notre inscription par tout ce qui avait été mis dans l'urne sépulcrale avec la pierre écrite, que le Druide a nommé par son nom, « *Basaltes* », la considérant comme un fidèle témoin et un rapporteur irréprochable à la postérité de tout ce qu'il avait inhumé le troisième jour des calendes de mars, après le sacrifice de l'holocauste de Diane. Et la raison de cela est que les instruments de ce sacrifice que j'ai vu dans cette urne et dont je connais les noms, m'ont plutôt frappé quand je me suis aperçu qu'ils convenaient avec les lettres initiales, que trois noms vagues et incertains qu'il faudrait donner à une victime humaine, ce qui n'était guère en usage dans les Gaules où l'on était beaucoup plus ménager de la [vie; phrase inachevée].

Mais la difficulté reste toujours sur le peu de nécessité qu'il y avait de ne se servir que des lettres initiales pour marquer les instruments de ce sacrifice puisque la grandeur de la pierre permettait de les écrire tout au long, ou du moins d'une manière à ne laisser aucun doute.

Cette objection me paraissait bien forte et m'a obligé d'étudier cette pierre avec plus d'attention, et après l'avoir bien considérée, avec tout ce qui était [F° 129, r°]¹¹⁰ dans l'urne avec elle, voici ce qui m'apparut et la remarque que j'ai faite.

Comme les Druides, qui avaient l'intendance de ces sacrifices de sang humains dans les Gaules, étaient les prêtres les plus superstitieux de l'Antiquité et qu'ils ne faisaient aucun acte de religion, comme d'augurer, de sacrifier, etc., sans y mêler des cérémonies qui étaient particulières et fanatiques :

« *Gallos, hominis sacris devoti, tergum ex[ser]te ferire solitos ex quæ eius palpitatione ariolari [pour hariolari].*

Gallos cum de rebus magnis consultant mirabilem incredibilemque consuetudinem habere, hominem enim immolentes ferire cultello super septum transversum, quo decidente, tum ex casu, tum in membrorum dilaceratione exque sanguinis fluxa novisse futura. »

109. [d'une seconde main]

110. [d'une seconde main]

[= « Les Gaulois ont coutume de frapper violemment le dos étendu d'un homme destiné au sacrifice et de prédire l'avenir d'après ses palpitations¹¹¹.

Les Gaulois, quand ils délibèrent de choses importantes, ont une habitude merveilleuse et incroyable, en l'immolant, de frapper avec un couteau un homme étendu en travers sur une barrière et, quand il succombe, ils connaissent l'avenir à partir des circonstances, des déchirures des membres et de l'écoulement du sang. »]

J'ai remarqué qu'il y avait une superstition visible dans l'économie de l'inhumation du sang de la victime que le Druide avait immolée à Diane en holocauste, avec les instruments du sacrifice, et dans la composition de l'inscription. On la peut appeler pythagoricienne à cause que les Druides étaient de la secte de Pythagore dont une partie de la science consistait à la connaissance des nombres et de leur position [dont une des principales sciences était celle des nombres et de leurs positions]:

« *Druidae ingenii celsiores, uti Pitagorae decrevit auctoritas, sodalitiis adstricti, consortiis, quaestionibus altarum verum, occultiorumque erigebantur, etc.*¹¹² »

[= « Quant aux Druides, intellectuellement supérieurs, et liés en confrérie suivant le précepte de Pythagore, ils s'élevèrent par leurs recherches sur des problèmes obscurs et profonds, etc.¹¹³ »]

[F° 129, v°]¹¹⁴ Le nombre de trois est, ce me semble, celui qui a toujours été le plus en usage et le plus superstitieux, particulièrement chez les Égyptiens et les Chaldéens où Pythagore avait puisé sa doctrine. Ils attribuaient des vertus cachées à ce nombre ternaire:

« *In ternario enim, principium, medium et finis est, unde et prisci Theologi ut principium, medium et finem in deos referendo designarunt, tria in sacrificiis offerebant.*¹¹⁵ »

111. D'après STRABON, *Géog.*, IV, 4, 5, p. 162: « Car [les Gaulois] cherchaient des présages dans les convulsions d'un homme, désigné comme victime, qu'on frappait dans le dos d'un coup d'épée. ».

112. « Ils se distinguaient par leurs recherches sur des problèmes profonds et obscurs... Dédaignant les choses humaines, ils proclament l'immortalité de l'âme. » STRABON, *Géog.*, IV, 4, 4, p. 161: « ...les Druides, également versés dans les sciences de la nature, se consacrent à la partie morale de la philosophie... Ils affirment – et d'autres avec eux – que les âmes et que l'univers sont indestructibles, mais qu'un jour le feu et l'eau prévaudront sur eux. »

113. Ammien Marcellin (330/335-vers 395), historien grec né à Antioche, qui écrit en latin. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae (Histoire)*, I (livres XIV-XVI), texte établi et traduit par Édouard GALLETIER, avec la collaboration de Jacques FONTAINE, Paris, Les Belles-Lettres, coll. des Universités de France, 1968, XV, 9, 8, p. 136-137.

114. [d'une seconde main]

115. Sans doute ARISTOTE, peut-être d'après THOMAS D'AQUIN, *De Caelo*, I, 2, 4, « *Hæc autem, scilicet principium, medium et finis, habent numerum ternarium: et sic patet quod numerus ternarius convenit omni et toti.* »: « Or ces choses, à savoir le début, le milieu et la fin, ont comme nombre trois: et ainsi il est évident que le nombre trois convient au tout et au

[= « Dans le ternaire, il y a le commencement, le milieu et la fin; c'est pourquoi (d'où) les anciens Théologiens, comme ils ont distingué un commencement, un milieu et une fin quand il s'agissait des dieux, offraient trois (victimes ?) dans les sacrifices. »]

Et il est certain que les païens avaient une grande vénération pour le nombre ternaire, comme le témoignent tant de triangles qui sont marqués sur leurs pyramides, leurs trépieds et autres instruments qui leur servaient dans les sacrifices. Le premier principe même, chez les Égyptiens, qu'ils appelaient *Emphta*, était représenté par un triangle équilatéral.

C'est ce nombre magique et superstitieux que je prétends faire remarquer dans toute l'économie des sacrifices, et de l'inhumation de l'urne dont il s'agit.

Dans l'urne, il y avait un coffret d'encens, un couteau de sacrificateur, et la pierre Basaltes, qui, bien que chargée de l'inscription, doit être regardée comme un instrument qui avait servi à ce sacrifice, à cause qu'elle est propre à aiguiser les couteaux du sacrificateur qui venait de faire ce sacrifice [immoler la victime], ce qui composait trois instruments que le Druide avait employés au sacrifice qu'il venait de faire à Diane, divinité adorée sous trois différents [F° 130, r°]¹¹⁶ noms. On l'adorait dans le ciel comme la lune, *Diana Lucifera* [qui apporte la lumière], sur la terre sous celui de *Diana Venatrix* [chasserresse], et dans les enfers sous le nom de Proserpine ou *Diana Infernalis* [infernale, des Enfers].

Ces trois instruments étaient d'usage dans les sacrifices faits aux dieux souterrains ou infernaux, comme aux divinités célestes, et il est plus vraisemblable de croire que ces horribles sacrifices de sang humain se faisaient aux divinités infernales, divinités altérées du sang humain, et pour lesquelles les Gaulois avaient un culte singulier. Les Druides, qui en étaient les juges et les prêtres, leur faisaient entendre qu'ils tiraient leur origine du dieu *Dis* ou *Pluton*, dieu des ténèbres, et pour cet effet, ils comptaient leur année par le nombre des nuits à la place des jours [préférentiellement au nombre des jours].

Il y avait, de plus, dans l'urne, trois lacrymatoires pleins de sang, ce qui marque que le sacrifice avait été fait à Diane Proserpine, divinité souterraine et supérieure aux mânes des morts qui n'étaient regardés que comme des génies ou divinités infernales. Aussi ne voit-on pas, dans le commencement

total.», ou d'après le cardinal BESSARION, *Liber defensionum contra obiectiones in Platonem*, 1465-1466, repris par Niccolo PEROTTI, *In Calumniatorem Platonis*, rédigé en 1469 pour le cardinal Bessarion: « *Principium namque medium et finis numberum univervi obtinent. Hæc autem ternarium faciunt.* »

116. [d'une seconde main]

de cette inscription, la dédicace ordinaire *D.M., Diis Manibus*, à cause que la consécration du sacrifice et de l'inhumation est faite à une divinité supérieure aux mânes, dont le nom est gravé sur l'inscription: *Dianæ*.

Mais c'est sur la pierre écrite que le nombre ternaire se manifeste davantage. L'inscription qui [F° 130, v°¹¹⁷ y est gravée est composée de trois lignes¹¹⁸ et, dans ces lignes, le même nombre ternaire y est religieusement observé: on y voit trois lettres initiales [: *A.B.C.*]. Les autres mots composés de trois lettres, *SAN.*, *SAC.*, *HOL.*, *DIA.*, *TER.*, *AMP.*, *CAL.*, *MAR.*, à la réserve de trois [mots encore], *IN.*, *AREL.*, *OLIM*. La date de l'inscription est du troisième jour des troisièmes calendes de l'année.

Dans la première ligne, on a marqué le sang de la victime qui avait été mis dans trois vases de verre avec les instruments du sacrifice, *A.B.C.* Dans la seconde, on y voit le nom de Diane, divinité adorée sous trois noms différents. Et, enfin, dans la troisième, le mot, *olim*, qui, quoique mis pour le présent dans cette inscription, a cependant trois significations différentes pouvant servir pour le présent, le passé et l'avenir.

Voilà l'économie que j'ai découverte, et qui m'a fait avancer que c'était mystérieusement¹¹⁹ que l'on s'était servi du mot *olim*, dans la date de cette inscription, puisqu'il fait une partie de la régularité du nombre ternaire que le Druide qui a fait cette inhumation a voulu observer en tout.

L'on peut donc conclure que, notre inscription étant assujettie à trois lignes d'écriture, il a fallu se servir de lettres initiales pour marquer tout ce qui avait été consacré dans l'urne. Et quoique l'on puisse supposer que ces lettres initiales peuvent aussi bien se rapporter aux noms que trois victimes humaines peuvent avoir [aux noms des trois victimes immolées], par exemple *Auli*, *Bassi*, *Caii*, il me paraît plus vraisemblable de les interpréter comme j'ai fait, à cause que dans les Gaules, on prenait la plus [F° 131, r°]¹²⁰ grande partie des victimes humaines qui devaient être immolées, parmi les personnes criminelles et qui avaient mérité la mort. Et comme il est ordinaire que des malfaiteurs soient de la lie du peuple, comme l'on voit à présent, l'on doit aussi les croire sans aveu et sans nom,

« *Supplicia eorum qui in furto, aut latrocinio aut aliqua noxa sint comprehensi, gratiora diis immortalibus esse arbitrantur. Sed cum eius generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt*¹²¹. »

117. [d'une seconde main]

118. Mention marginale critique du chanoine Bonnemant dans Laurent BONNEMANT, ms. 242, XXII, f° 163 v°: « Avec les trois unités, il y a quatre lignes. »

119. Graveson écrit plus loin que cette inscription « est de celles que l'on nomme énigmatiques, superstitieuses ou magiques ».

120. [d'une seconde main]

121. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, op. cit., VI, XVI, 5, p. 188.

[= « Le supplice de ceux qui ont été arrêtés en flagrant délit de vol ou de brigandage ou à la suite de quelque crime passe pour plaire davantage aux dieux immortels; mais lorsqu'on n'a pas assez de victimes de ce genre, on ne craint pas de sacrifier des innocents. »]

Ce qui est encore plus fort, c'est que les rois ou les personnes de condition, dans les Gaules, n'avaient qu'un nom, à plus forte raison, le peuple, pour ainsi dire, n'en avait [point aussi]. C'était pourtant dans le peuple gaulois que l'on choisissait ce genre de victime à cause que le peuple, de tout temps, a plus été soumis à la religion que les personnes d'une qualité distinguée. Car si l'on veut interpréter les lettres initiales par des noms de familles, il faut donner à ces victimes des noms romains ou croire que les victimes étaient romaines, ce que l'on aura de peine à persuader, à cause que les noms romains n'ont été connus dans les Gaules qu'après qu'elles furent subjuguées par les Romains, et quoique notre province ait été la première sous leur domination, je ne puis croire qu'on eut choisi pour ce genre de victimes auxquelles il faudrait donner les noms les plus illustres de l'empire romain *Aulus*, *Bassus*, *Caius*, des personnes qui n'avaient pas les mêmes superstitions que les Druides et les Gaulois et qui [F° 131, v°]¹²² avaient en horreur ce genre de sacrifice.

Voilà quelle est mon opinion sur cette inscription et l'on peut juger, par ce que je viens de dire, que je suis persuadé qu'elle est de celles que l'on nomme énigmatiques, superstitieuses ou magiques. Son âge est à peu près du temps que Jules César envoya une colonie dans cette ville [46 av. J.-C.], à cause que les lettres sont assez semblables à celles que l'on voit sur les médailles de Jules César, d'Antoine et du commencement du règne d'Auguste.

L'inscription que M^r Marcel a rapportée dans sa dissertation, gravée dans le fond [extérieur] d'un lacrymatoire¹²³, est à peu près de ce caractère. Elle est composée de huit lettres dans un double carré sans compter deux autres lettres qui ne sont pas dans le rang des autres [ce qui fait en tout dix lettres].

[*dessin de l'inscription périphérique de la bouteille Mercure*]

« *CEV*
C / R
H / O
DIA. »

122. [d'une seconde main]

123. Jacques SANTROT, « Le "vase chéri" du marquis de Caumont: la bouteille Mercure en verre estampillée *CEV/H/O/DIA* trouvée dans le Rhône, à Trinquetaille, en 1695 » (à paraître).

[F° 132, r°]¹²⁴ Lesquelles huit lettres doivent être expliquées de cette manière :

Cineres votivi holocausti Dianæ,
[= « Cendres votives de l'holocauste de Diane. »]

Et le *C* et le *R*, qui ne sont pas dans le rang des autres [lettres, signifient] : *cinerum receptaculum* [= « réceptacle des cendres. »]

Ce qui fait voir que, dans ce genre d'inscription sépulcrale, pour un vœu ou une satisfaction qui aurait été faite à une divinité par un sacrifice en holocauste, ou autrement, on y marquait le vase ou la pierre sur laquelle l'inscription était écrite, que l'on nommait par son nom comme dans la mienne, *Basaltes*, et dans celle de M^r Marcel, *cinerum receptavit*, à cause qu'elle était écrite dans le fonds d'un lacrymatoire¹²⁵.

En voilà, ce me semble, assez. Et il ne me reste qu'à dire que si les illustres M^{rs} dont j'ai rapporté les opinions [autre version : « dont je n'adopte pas les opinions »] avaient considéré aussi attentivement que j'ai fait l'inscription dont il s'agit avec tout ce qui était contenu dans l'urne sépulcrale de pierre, ils auraient prévenu mon sentiment qui n'est cependant différent du leur que sur les trois lettres initiales et le mot, *olim*. Nos opinions, d'ailleurs, étant conformes sur le sacrifice qui fut fait à Diane en holocauste d'une victime humaine, dans la ville d'Arles, le troisième jour des calendes de mars¹²⁶.

124. [d'une seconde main]

125. *Ibid.*

126. Ayant eu à traduire de nombreuses inscriptions latines antiques et modernes, Jacques Jarry propose d'autres interprétations de l'inscription de 1693 :

*SANatus.Aulus.Baebius [?].C.SACello.
HOloveri.DIASmyrnis.IN.TERra.
DEFunctorum.AMPliissima.ARELatis
CampiALis.MARitimi.OLIM.
III*

= « Aulus Baebius C a été guéri par un sachet de véritable (*holoveri*) collyre à la myrrhe, dans le très grand cimetière d'Arles, les Alyscamps (*Campus Alis*), jadis près de la mer. Trois fois. »

*SANctus.ABelardus.C.SACrum.
HOLocaustu.DIarium.IN.TERfectus
DEFunctus.AMPlexus.A RELigione
CALendas.MARTias.OLIM.
III*

= « St Abélard, ayant reçu de la religion la sainte oblation journalière (communion), est mort assassiné le troisième jour avant les calendes de mars, jadis. »

Mais nous considérons ces nouvelles interprétations trop compliquées – et leur contenu, trop éloigné des inscriptions classiques – pour être retenues. D'autre part, l'antiquité du toponyme *Campus Ali* n'est pas établie.

[D'une troisième main]
 « Par M^r Ignace Amat de Graveson
 qui possédait ce monument antique
 qui, après sa mort, a passé avec le reste
 de son cabinet, entre les mains de M^r
 Lebret¹²⁷, premier président et intendant
 de Provence, l'an 1722. »

CONCLUSION

Ce texte est probablement le plus complet sur le sujet et le plus instructif des travaux des antiquaires provençaux du XVIII^e siècle tels qu'ils nous sont révélés par la compétition suscitée par la fameuse inscription prétendument trouvée aux Alyscamps en 1693. Il nous permet d'entrevoir le processus d'acquisition des connaissances dans ce milieu d'érudits pour qui l'archéologie est d'abord un jeu de l'esprit: « faire parler » les objets, considérés comme les traces de faits humains qu'il faut apprendre à lire et à interpréter pour écrire l'Histoire. Cette démarche suscite une émulation qui doit peu à la fortune et au pouvoir, mais c'est une affaire assez sérieuse pour que l'on y investisse beaucoup de temps et d'efforts, et assez périlleuse pour y perdre la face au regard de ses pairs. À côté de ces acteurs du savoir, il y a les hommes d'argent et de pouvoir, esthètes peut-être, passionnés sans doute, mais dont le cabinet de curiosités est aussi un signe extérieur de fortune et de distinction.

Qui donc sont ces antiquaires ? D'anciens diplomates devenus fonctionnaires, un architecte, un médecin, un notaire royal, des juristes, conseillers du roi, un avocat, des consuls, un maire, de hauts fonctionnaires nobles, gestionnaires de la province, des parlementaires, des aristocrates érudits et collectionneurs, des académiciens, l'archevêque et des ecclésiastiques. Ce sont des lettrés, des hommes de la culture de l'écrit qui possèdent souvent de riches et coûteuses bibliothèques, instruments de leurs recherches enthousiastes. Mais, si ce sont tous des notables cultivés, ils ne sont pas tous fortunés. L'archéologie et l'érudition les distinguent et les rapproche des grands seigneurs et du pouvoir.

À la base du processus, il y a ce Gérard, un petit fonctionnaire, un « arpenteur », homme de terrain. Il est au contact des terrassiers qui trouvent des antiques mais n'en connaissent sans doute guère l'intérêt ni la valeur. Ce géomètre municipal est un « inventeur », un homme qui sait l'intérêt des trouvailles archéologiques mais que sa condition et sa culture, sans doute limitée, empêchent d'en tirer pleinement parti. C'est donc un intermédiaire

127. Voir *supra*, note 32.

entre deux mondes qui ne peuvent se fréquenter. C'est aussi un trafiquant : il achète pour revendre à profit, et il achète alors même qu'une récente législation commande de tout remettre à la puissance publique. Et c'est aussi, en cette affaire, un faussaire, car il « enrichit » la trouvaille d'une inscription qui en multiplie la valeur, mais il ne connaît sans doute pas assez le latin ni l'épigraphie des antiques provençaux pour proposer une inscription cohérente, au sens transparent pour ses contemporains.

Au sommet, faute de temples, comme jadis, ou de musées, comme aujourd'hui, ce sont les puissants, qui assurent la conservation du patrimoine à travers des collections qui satisfont leur passion. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les cabinets de curiosité sont compulsivement enrichis à prix d'or et contribuent à la notoriété de leur propriétaire qui rivalise ainsi avec les princes par le témoignage d'une activité noble, car intellectuelle et « gratuite », mais aussi aristocratique en ce qu'elle est liée au pouvoir et à l'argent. Ainsi, les pièces éminentes doivent revenir au roi, qui les réquisitionne quand l'esprit courtois ne dirige pas vers Sa Majesté ce qu'elle pourrait convoiter. Et l'on voit poindre, ou revenir, car elle existait déjà dans l'Antiquité¹²⁸, une démarche de conservation du patrimoine : les œuvres majeures sont préservées par la puissance publique, par les villes, quand, comme aujourd'hui, elles disposent des moyens nécessaires pour leur acquisition. Comme à Arles avec les Minimes, les villes transmettent volontiers aux ordres religieux, c'est-à-dire à l'Église, qui participe du pouvoir et de la gouvernance des masses, cette mission de la conservation du patrimoine, à l'origine des collections publiques et des musées¹²⁹. Exposées dans l'hôtel de ville ou dans l'espace public, ces collections communes, anciennes, rares et précieuses, prouvent l'antiquité de la ville et sa prospérité ancestrale, témoin d'un âge d'or dont les édiles actuels se prévalent malgré l'horreur du paganisme, affirment une prééminence historique sur ses rivales et contribuent ainsi à la gloire du petit territoire où elles ont été trouvées.

L'histoire de l'inscription arlésienne du musée de Cluny montre aussi la démarche intellectuelle, comparative, des antiquaires du XVIII^e siècle, méthode qui demeure l'un des premiers outils de la recherche. Elle montre aussi ce fantasme commun à tout archéologue qui le conduit à chercher dans le sol la preuve de l'authenticité des sources littéraires, et dans les faits archéologiques, un écho à cette antiquité décrite, l'objet venant corroborer l'hypothèse avancée. On en voit les limites, les risques d'erreur d'interpréta-

128. Jacques SANTROT, « Lares et laraires en Gaule romaine, chapelles luxueuses et oratoires populaires », dans *Autour du trésor de Mâcon. Luxe et quotidien en Gaule romaine, Actes du colloque de Mâcon, 27-29 janvier 2005*, sous la dir. de François BARATTE, Martine JOLY et Jean-Claude BÉAL, Mâcon, Institut de recherche du Val-de-Saône-Mâconnais, 2007, p. 89-91.

129. Dominique SERENA-ALLIER, *Le Goût de l'antique*, op. cit., p. 39-41, 52-55.

tion et les défauts du systémisme, par exemple en ce qui concerne la lecture « ternaire » de l'inscription, interprétation qui confine à la numérologie.

Il n'en demeure pas moins que les travaux de nos mondains prédécesseurs, un peu vains car souvent erronés dans leurs conclusions, restent précieux par les faits qu'ils exposent. Et pour sommaires qu'elles soient, les descriptions, les mensurations et les silhouettes des objets découverts en 1693 aux Alyscamps, données par nos savants précurseurs, ont permis, plus de trois siècles après leur découverte et malgré la supercherie de Gérard et la disparition des objets, d'identifier avec certitude le nécessaire d'un médecin des yeux dont les cendres ont été ensevelies au II^e siècle de notre ère, fécondant cette riche terre provençale.

Jacques SANTROT